

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT
DU 18 OCTOBRE 2022**

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.
- **Appel nominal**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Vie associative : quelles ressources la ville peut-elle mettre à la disposition des associations ?

II - RAPPORTS

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022

1. 4653 – Rémunération des agents recenseurs 2023
RAPPORTEUR : Emmanuel VIVIEN
2. 4770 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 249 094 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 31 logements (9 PLAI et 22 PLUS) situés 12-14 rue Sainte Sidoine à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : Silvère LATAIX
3. 4769 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 195 000 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de 7 logements PLS situés 232 avenue Félix Faure à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : Silvère LATAIX
4. 4768 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la CDC Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 612 166 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 16 logements PLAI situés 321-323 rue Paul Bert à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : Silvère LATAIX
5. 4691 – Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association SOS Méditerranée, sise 249 rue Vendôme à Lyon 3^e pour l'organisation d'une journée de sauvetage en mer
RAPPORTEUR : Silvère LATAIX
6. 4708 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 53 075 euros - Autorisation de signer la convention de financement
RAPPORTEUR : Silvère LATAIX
7. 4753 – 7^e Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021
RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET
8. 4709 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 21 670 euros
RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET
9. 4738 - Adoption et renouvellement de conventions-cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature
RAPPORTEURE : Monique GUÉRIN

10. 4721 – Approbation du tarif de l'inscription à l'Orchestre de la Part-Dieu dans le cadre de la saison 2022-2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
11. 4220 - Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER
12. 4739 – Fêtes de fin d'année - Illuminations 2022 : attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions
RAPPORTEUR : Nicolas PLANCHON
13. 4632 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - Année scolaire 2022-2023 : attributions, ajustements et compléments de subventions
RAPPORTEURE : Isabelle PRIN
14. 4550 – Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat (3^e arr.) pour l'organisation de phases du championnat national de gymnastique « TOP 12 » à Lyon et pour les déplacements de ses gymnastes en France dans le cadre de cette compétition - Approbation d'une convention mixte annuelle
RAPPORTEUR : Amandine BARIOZ PLANCHE
15. 4680 – Lyon - Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions
RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE
16. 3585 – Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon
RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE
17. 4625 -Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)
RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE
18. 4626 - Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air » piloté par l'ADEME
RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
19. 4711 - Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon à titre onéreux des lots 14, 15 et 19 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 A 002, 03441 B 002, 03441 B 003 - Lancement de l'opération 03441005, AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 » - Programme 00012
RAPPORTEUR : Akif EKINCI
20. 4624 - Attributions de subventions pour la protection animale
RAPPORTEURE : Marie VIDAL
21. 4693 - Lyon 3^e - Convention de gestion avec la Métropole de Lyon portant sur l'entretien et le nettoyage du passage Meynis - EI 53051
RAPPORTEURE : Marie VIDAL
22. 4631 – Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon
RAPPORTEURE : Michael MAIRE
23. 3988 – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et SYTRAL Mobilités, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est - La Doua. Lancement de l'opération n° 60076002 « CTMO création de la ligne de tramway T6 Nord - Hôpitaux Est- La Doua » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012
RAPPORTEUR : Michael MAIRE

24. 4728 - Lyon 3^e et 7^e - Requalification de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3^e) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7^e) tranche 3 - Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, Lancement de l'opération n° 60037002 « Rue Garibaldi - Requalification tranche 3 rue d'Arménie / Grande rue de la Guillotière (CTMO) » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00012

RAPPORTEUR : Michael MAIRE

III - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 18 OCTOBRE 2022

SAISINE DU : 07 OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 19 OCTOBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 12 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SÉANCE : 36

PRÉSIDENT : Mme Véronique DUBOIS-BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRÉTAIRE : M. Hugo PATOURAUX, Conseiller d'Arrondissement au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Véronique DUBOIS-BERTRAND, Marion SESSIECQ, David CLERC, Philomène RÉCAMIER, Sylvie CORBEL-COPIN, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Amandine BARIOZ PLANCHE, Silvère LATAIX, Martine SOUVIGNET, Steven VASSELIN, Bertrand MAES, Stéphanie LÉGER, Emmanuel VIVIEN, Isabelle PRIN, Akif EKINCI, Béatrice DE MONTILLE, Hugo PATOURAUX, Arthur DUVIVIER, Monique GUERIN, Thierry RICARD, Goveille TANDONNET.

Absents excusés : Grégory DOUCET, Michaël MAIRE, Marie-Loup FALL-GUERIN, Philippe PETIOT, Jacques BALANDJIAN, Julie NUBLAT-FAURE, Etienne BLANC, Georges KEPENEKIAN, Thibaud ROCHE, Nouria MAHMOUDI, Carole BURILLON, Richard BRUMM, Catherine PANASSIER, Guy CORAZZOL

Dépôts de pouvoirs : Grégory DOUCET, Michaël MAIRE, Marie-Loup FALL-GUERIN, Philippe PETIOT, Jacques BALANDJIAN, Julie NUBLAT-FAURE, Etienne BLANC, Thibaud ROCHE, Nouria MAHMOUDI, Carole BURILLON, Richard BRUMM donnent pouvoir à Véronique DUBOIS-BERTRAND, Sylvie CORBEL-COPIN, Marion SESSIECQ, Bertrand MAES, Amandine BARIOZ PLANCHE, Philomène RECAMIER, Goveille TANDONNET, Nicolas PLANCHON, Martine SOUVIGNET, Thierry RICARD, Béatrice DE MONTILLE pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 33 (22 + 11 pouvoirs)

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Vie associative : quelles ressources la ville peut-elle mettre à la disposition des associations ?

II – RAPPORTS

- Intervention Véronique DUBOIS-BERTRAND

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Alors, avant de démarrer formellement le CA, je voulais revenir sur ce que j'ai pu dire lors du dernier conseil alors que le groupe de travail interpartisan sur la sobriété démarrait. Dans l'intervalle, en quelques semaines, ce groupe qui était mené par Steven VASSELIN, et que je salue de nouveau, a pu formuler un plan parmi les plus ambitieux de notre pays. Je rends hommage en cet instant à tous les élus, majorité comme opposition, qui ont construit ce plan. Je ne vais pas énumérer ici les dix-huit mesures que vous avez toutes et tous pu découvrir soit sur le site de la Ville de Lyon, soit dans la presse. J'ai par contre deux souhaits à formuler. Le premier, que ces mesures entraînent un effet boule de neige et viennent impacter l'ensemble du territoire, et en premier lieu nos partenaires industriels et économiques qui portent aussi une grande responsabilité dans la lutte contre le changement climatique. Les actions de la Ville seule ne sauront être suffisantes, c'est d'ailleurs tout l'esprit du Plan Climat et de la démarche « Lyon 2030 » que d'entraîner avec nous tout le territoire. Mon deuxième souhait, c'est qu'il ne faut pas que nous oublions, surtout pas, toutes et tous ici collectivement les personnes fragiles, les habitants et les habitantes éloignés de la vie publique, les riverains les plus précaires. Je pense à Gabriel Péri, bien sûr, mais pas seulement, je pense aussi à tous les ménages modestes, aux personnes isolées pour qui la sobriété n'est sans doute qu'un concept abstrait, voire technocratique. N'oublions pas qu'ils et elles sont les toutes premières victimes de la crise actuelle et que leur premier combat est souvent de trouver de la nourriture ou un toit digne. Je vais laisser la parole à Monsieur PLANCHON, puis à Monsieur PATOURAUX pour des interventions. »

- Intervention Nicolas PLANCHON

Nicolas PLANCHON : « J'attends 18 h 30 ou pas ? Ça va, je plaisante. On fera l'appel ensuite. Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, chers Lyonnaises et Lyonnais qui êtes dans la salle et qui regardez peut-être à distance notre conseil, quoiqu'encore non démarré officiellement. Avec le plan sobriété de la Ville de Lyon conçu, il était rappelé par Madame la Maire, avec les différentes composantes politiques de notre collectivité – majorité et opposition donc – nous faisons collectivement le pari de diminuer de 10 % en 1 an les consommations énergétiques de la Ville. Nous faisons collectivement acte et preuve de responsabilité en rendant possible ce qui était nécessaire, et c'était tout l'esprit, non pas de concorde, mais de devoir qui a présidé au groupe de travail chargé des réflexions. Nous nous félicitons d'abord et avant tout de la volonté unanime de ne fermer aucun équipement public en dépit, parfois, de bilans énergétiques inquiétants auxquels notre PPI, entendez notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement, devra répondre sans tarder. Au-delà des mesures qui concernent la régulation du chauffage dans les équipements publics et les différentes adaptations des usages toutes de bon sens. Le groupe Lyon en Commun insiste en particulier sur trois mesures pour des motifs et sur des registres différents :

- La mesure 4 : identification et accompagnement des ménages en précarité, comme il était souligné, via le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui suppose une affectation budgétaire ad hoc ;
- La mesure 12 qui prévoit la création d'un comité de suivi et d'évaluation à propos duquel nous reformulons notre souhait qu'il soit ouvert à des représentants d'usagers et du personnel municipal ;
- La mesure 17, enfin, qui concerne l'expérimentation de l'interruption de l'éclairage public du dimanche au mercredi de 2 h 00 à 4 h 30, en fonction des horaires du métro, donc, et *a priori* entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre à proportion du possible dans la mesure où le périmètre du réseau électrique n'est pas le périmètre communal. Autrement dit, lorsqu'on

étend des points lumineux sur un secteur, plusieurs collectivités peuvent être impactées, ce qui exige qu'elles y consentent évidemment.

Ce qui m'amène avec cette 17^e mesure en particulier à considérer la question de l'exception et de l'ordinaire. Tout au long des différentes crises que nous avons traversées, qu'il s'agisse du terrorisme islamiste, qu'il s'agisse de la pandémie, nous nous sommes mondialement, dirais-je, habitués à un paysage de contraintes et d'obligations temporaires, toutes liées à des urgences, toutes liées aussi à des carences et des défauts d'anticipation. C'est valable hier en matière de masques comme en matière de climat, comme aujourd'hui en matière d'énergie avec la flambée des prix, adjointe au sous-dimensionnement de nos infrastructures qui nous conduisent à expérimenter la nuit totale dans la ville des lumières. C'est-à-dire que l'expérimentation n'a pas vocation à devenir le droit commun, mais après évaluation à définir et permettre la mise en œuvre de réformes profondes soumises au processus délibératif, sans quoi nous lutterons dans l'urgence à coups d'exception qui s'éternisent chaque été contre la canicule, chaque automne contre les inondations, chaque hiver contre les black-out.

Enfin, la question sociale en ce qu'elle contient, la manière dont nous faisons société. La question sociale demeure majeure. Dira-t-on aux 80 jeunes hébergés dans un gymnase du 8^e, dont la vocation est d'être un équipement sportif, de penser et d'agir sobriété ? Le répètera-t-on aux locataires des passoires thermiques de Moncey et d'ailleurs ? Pas de sobriété sans liberté, sans égalité, sans fraternité. *In fine*, notre devise républicaine reste éminemment pertinente et nécessaire. Notre rôle à nous autres des territoires, à notre modeste échelle, est de le rappeler sans relâche. Sur ce chapitre de la nation unie et indivisible, Lyon en Commun soutient les mouvements de grève de tous les salariés pris dans l'étau d'une inflation qui universalise la précarité, une sorte d'égalité par le bas, bien loin du rêve républicain mis en sommeil par des décennies de dépeçage des biens communs et des services publics. C'est donc au réveil que je vous invite. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Monsieur PATOURAUX. »

- **Intervention Hugo PATOURAUX**

Hugo PATOURAUX : « Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Sur le sujet épineux de l'énergie, j'aurais deux points. Tout d'abord, c'est protéger les foyers lyonnais des coupures injustes de gaz et d'électricité dans un contexte où comme le dit Nicolas, les salaires ne suivent pas l'augmentation des dépenses. Je propose que Lyon prenne un arrêté anti-coupure comme le fait chaque année, par exemple, la ville de Vénissieux. J'avais déjà fait cette proposition l'année dernière en mettant en avant que la privatisation du service public de l'énergie était une très mauvaise idée pour les usagers devenus clients et qu'elle avait provoqué 50 % d'augmentation des tarifs en 20 ans. Je précise que la nationalisation de l'EDF ne change rien, car elle reste [coupure 00:33:08] et nous restons sur le marché libéral de l'énergie européen. Depuis l'année dernière, on est très loin des 50 % des factures, la situation, elle est terrible et c'est en partie dû à cette privatisation et à ce manque d'anticipation, comme tu le disais, parce qu'énormément de nos centrales actuellement sont en train de faire de la maintenance qui aurait dû être faite depuis des années. Et face à cette situation, trop de réacteurs sont à l'arrêt et nous ne sommes pas sûrs d'avoir suffisamment d'électricité au plus fort de l'hiver. D'ici là, cependant, nous ne manquerons pas d'électricité et les augmentations de prix ne viennent que de la spéculation.

J'en arrive donc au second point qui est que dans ce contexte d'explosion des prix, la Ville de Lyon a dû trouver des économies électriques à faire, 10 % sont annoncés, c'est énorme en si peu de temps et ce ne sera pas sans impact sur nos vies, mais surtout sur celles des agents. Ces belles économies, 2 millions d'euros en tout, ne suffiront pas à suivre les prix de l'énergie et c'est entre 20 et 25 millions d'euros de plus qu'il nous faudra sortir des caisses rien que pour payer notre électricité. C'est inadmissible pour les communistes et nous insistons sur l'importance de mettre la pression sur le gouvernement pour que les communes bénéficient d'un tarif régulé. Merci. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci, messieurs. Je vous propose donc de commencer formellement notre séance que je déclare ouverte. »

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Véronique DUBOIS BERTRAND : « En application de l'article L.2121-15 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Hugo PATOURAUX. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non, donc Monsieur PATOURAUX est désigné secrétaire de séance. »

- **Appel nominal**

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, le secrétaire va procéder à l'appel nominal dans l'ordre du tableau issu des élections du 15 mars et 28 juin 2020. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 : approuvé à l'unanimité**

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous poursuivons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022. Le procès-verbal de cette séance vous a été transmis en même temps que les rapports du jour. Je mets donc ce procès-verbal au vote. Qui le désapprouve ? Qui s'abstient ? Très bien, le PV est donc approuvé. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous allons passer à l'étude des rapports. Le premier rapport, c'est le rapport 4653 qui porte sur la rémunération des agents recenseurs 2023. Je laisse la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN. »

1. **4653 – Rémunération des agents recenseurs 2023**

RAPPORTEUR : Emmanuel VIVIEN

Emmanuel VIVIEN : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, mesdames et messieurs, comme chaque année, ce rapport présente les conditions de rémunération des agents recenseurs. Conditions qui n'ont pas évolué par rapport à l'année dernière. Il est donc toujours proposé que la rémunération des agents de la Ville de Lyon soit faite sur le fondement des heures supplémentaires à raison d'un forfait de 20 minutes par feuille de logement enquêté et complété, qu'il soit occupé ou vacant, et de 4 heures pour la réalisation de la tournée de reconnaissance préalable à la tenue de la mission de recensement. La possibilité de recourir à des vacataires pour effectuer la fonction d'agent recenseur avec comme rémunération pour ces agents vacataires une base de 5 euros brut par feuille de logement enquêté et complété, et une indemnisation complémentaire à hauteur de 60 euros brut permettant de couvrir à la fois le temps de formation, mais également celui de la tournée de reconnaissance. L'ensemble de ces dépenses sera prélevé sur le chapitre globalisé 012 de l'exercice en cours.

Deux renseignements propres à la campagne 2023 qui va donc avoir lieu entre le 19 janvier et le 25 février, et au niveau du 3^e, nous recensons un peu plus de 5 000 logements par an, soit un échantillon de 8 % des logements de l'arrondissement, et 20 à 25 agents sont recrutés pour ce faire. Je vous remercie et vous propose donc de voter ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des questions ? Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous allons présenter les trois rapports suivants groupés et ils seront ensuite votés séparément. Le premier rapport, c'est le 4770 qui est une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 4 249 094 euros ; le rapport 4769 qui est également une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 195 000 euros ; et le rapport 4768 qui est une garantie sollicitée à hauteur de 15 % pour la CDC Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 612 166 euros. Je te laisse finir. »

Marion SESSIECQ : « Veuillez excuser Madame la Maire. Donc, nous venons de présenter les montants et je laisse la parole à Monsieur LATAIX. »

2. **4770 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 249 094 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de trente-et-un logements (neuf PLAI et vingt-deux PLUS) situés 12-14 rue Sainte Sidoine à Lyon 3^e**

RAPPORTEUR : Silvère LATAIX

Silvère LATAIX : « Je vous remercie, Madame SESSIECQ. Mesdames et messieurs, les logements abordables manquent cruellement sur la métropole de Lyon. 70 % de la population de la métropole est éligible au logement social, pour rappel, donc la pression est plus que jamais là avec une file d'attente pour obtenir un logement social intolérable. Aujourd'hui, pour 8,5 demandes, une seule est satisfaite, donc de gros efforts ont été réalisés l'année dernière, nous étions à 10 demandes pour une satisfaite. Mais au vu des chiffres, la situation est toujours très loin d'être satisfaisante. Alors, elle n'est pas différente dans notre arrondissement, notre arrondissement est d'ailleurs encore loin de satisfaire les exigences légales, l'offre est trop faible, nous devons continuer à soutenir la création de logements sociaux. Les trois délibérations suivantes nous en donnent donc l'occasion, donc si vous en êtes d'accord, la Ville de Lyon se portera garante d'emprunts destinés à financer le logement social. La première résolution propose que la Ville de Lyon accorde sa garantie à Alliade Habitat pour le remboursement à hauteur de 15 % des cinq emprunts d'un montant total de 4 249 094 euros. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de trente-et-un logements (neuf en PLAI et vingt-deux PLUS) situés 12 et 14 rue Sainte Sidoine dans le 3^e arrondissement de Lyon. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Nous mettons ce rapport 4470 au vote, avant ça, y a-t-il des questions ou des remarques ? Désolée. C'est tout bon ?

Marion SESSIECQ met le rapport aux voix.

Marion SESSIECQ : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marion SESSIECQ : « Je vous laisse faire la suite, Monsieur LATAIX. »

3. **4769 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 195 000 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de sept logements PLS situés 232 avenue Félix Faure à Lyon 3^e**

RAPPORTEUR : Silvère LATAIX

Silvère LATAIX : « Le rapport suivant, une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 195 000 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de sept logements PLS situés 232 avenue Félix Faure à Lyon 3^e. Je vous propose d'approuver également cette décision. »

Marion SESSIECQ : « Merci. Y a-t-il des questions sur le rapport 4769 ? Oui, Madame de MONTILLE. »

Béatrice DE MONTILLE : « Sur ce rapport, nous voterons contre, comme nous le faisons à chaque fois, quand les taux IRIS sont à nos yeux trop élevés. La loi nous impose un taux de 25 % et sur l'IRIS 601, on voit dans les chiffres qu'on est passé de 31 à 39, ce qui nous paraît déjà très élevé, donc on votera contre ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Alors, on vous fera toujours la même réponse. »

Silvère LATAIX : « Oui, je crois que nous sommes quand même assez loin de la ghettoïsation à Lyon 3^e arrondissement et, comme je le rappelais en préambule, nous avons vraiment besoin de logements sociaux. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je vous prie de m'excuser de ce petit moment. J'ai eu des nouvelles pas très agréables juste avant le conseil d'arrondissement, donc j'essaie de gérer tout ça au mieux. J'ai eu un petit moment de passage à vide, on va dire. Très bien, donc nous sommes au vote de la délibération 4769. Il y a déjà eu les remarques, donc c'est bon. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (G. TANDONNET + pouvoir Etienne BLANC, B. DE MONTILLE + pouvoir Richard BRUMM, Thierry RICARD + pouvoir Carole BURILLON)

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Délibération 4768, qui est contre ? Ah, tu ne l'as pas présenté ? »

4. **4768 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la CDC Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 612 166 euros relatifs à une opération de réhabilitation de seize logements PLAI situés 321-323 rue Paul Bert à Lyon 3^e**

RAPPORTEUR : Silvère LATAIX

Silvère LATAIX : « Oui, je vais la présenter rapidement, c'est une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la CDC Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 612 166 euros relatifs à une opération de réhabilitation de seize logements PLAI situés 321-323 rue Paul Bert à Lyon 3^e, évidemment, et je vous propose, bien évidemment, de voter en faveur de ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Pour ce rapport 4768, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au vote du rapport 4691 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association SOS Méditerranée qui est au 249 rue Vendome à Lyon 3^e pour l'organisation d'une journée de sauvetage en pleine mer. C'est encore à vous, Monsieur LATAIX. »

5. **4691 – Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association SOS Méditerranée, sise 249 rue Vendome à Lyon 3^e pour l'organisation d'une journée de sauvetage en mer**

RAPPORTEUR : Silvère LATAIX

Silvère LATAIX : « Je vous remercie, Madame la Maire. Mesdames et messieurs, chaque année des milliers de femmes, d'hommes, d'enfants, périssent en essayant de rejoindre l'Europe pour fuir les conséquences du dérèglement climatique, les conflits, les persécutions, ou simplement la recherche d'une vie meilleure. Selon l'Organisation Internationale pour les migrations, depuis 2014, ce sont près de 25 000 personnes qui ont trouvé la mort en mer Méditerranée après avoir tenté de rejoindre les côtes européennes à bord d'embarcations de fortune. La Méditerranée est la route maritime migratoire la plus meurtrière du monde. Depuis 2015, l'association SOS Méditerranée réalise des opérations de recherche et de sauvetage en haute mer. Apolitique, elle a vocation à porter assistance à toutes personnes en détresse sur mer se trouvant dans le périmètre de son action, quelle que soit sa nationalité, son origine, son appartenance sociale, religieuse, politique ou ethnique.

En 6 ans, l'association a pu ainsi secourir plus de 36 000 personnes, dont 7 000 enfants à bord de ces navires. Son action a été saluée par le gouvernement français en 2017 qui lui a décerné le label Grande Cause Nationale. L'association SOS Méditerranée est financée par des dons privés majoritairement et des subventions publiques. Dans la droite ligne de sa tradition humaniste et dans le respect de ses valeurs de solidarité et d'accueil, la Ville de Lyon souhaite apporter son aide concrète. Je vous propose donc d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 14 000 euros qui correspond au financement d'une journée en mer à bord du navire Ocean Viking afin de mener des opérations de recherche et de sauvetage. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Pardon, excusez-moi, Monsieur RICARD, je ne vous avais pas vu. »

Thierry RICARD : « [Il y a visiblement eu l'intervention, mais rien d'enregistré de 0:48:47 à 0:49:47]. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Monsieur LATAIX. »

Silvère LATAIX : « Oui, non, je voudrais juste réagir sur le fait de l'illégalité. Il n'y a absolument rien d'illégal à porter secours à quelqu'un en détresse en pleine mer. Rien du tout. Et au niveau de la compétence, alors compétence régalienn... là, en l'occurrence, c'est dans les zones internationales, il s'agit simplement de la tradition humaniste de Lyon établie depuis de très longues années que nous respectons, donc cette compétence-là est universelle et nous devons la préserver. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur PLANCHON. »

Nicolas PLANCHON : « Oui, juste pour abonder sur le niveau de réponse et la question du droit, je rappelle qu'en dépit de certaines inclinations, notamment de vos organisations politiques quand il y a eu la réforme du champ de compétence des collectivités locales, nous avons conservé la clause générale de compétence qui dit que dès lors qu'une collectivité considère que toutes les institutions font faillite sur tel ou tel registre de l'intérêt général, elle a vocation et permission et l'attitude à investir autant que de volonté là où elle le souhaite. Que ce soit en termes de santé publique, par exemple, ça n'est pas une compétence directe des collectivités locales et heureusement, nous agissons en matière de santé publique comme nous agissons en matière de solidarité quand on considère que l'on a besoin d'un effort collectif de l'ensemble des acteurs. Et dernier registre, je rappelle que le Code de la marine dit aussi que dès lors qu'on croise des naufragés en mer, on a obligation de leur porter secours et assistance. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (G. TANDONNET + pouvoir Etienne BLANC, B. DE MONTILLE + pouvoir Richard BRUMM, Thierry RICARD + pouvoir Carole BURILLON)

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Rapport 4708 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 53 075 euros - Autorisation de signer la convention de financement. Je vais faire la présentation de ce rapport, Monsieur LATAIX faisant partie d'une des associations concernées. »

6. **4708 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 53 075 euros - Autorisation de signer la convention de financement**

RAPPORTEURE : ~~Silvère LATAIX~~ **Véronique DUBOIS-BERTRAND**

Véronique DUBOIS BERTRAND : « La Ville de Lyon s'est engagée à créer une ville solidaire dans le respect de la charte des droits des personnes sans abris et en assurant des continuités de parcours. Cet engagement est déjà illustré par de nombreuses actions menées via le CCAS, dont l'initiative de mise à disposition d'un gymnase pour la mise à l'abri des 69 jeunes accompagnés par la Coordination Urgence Migrants. LAHSo assurera la sécurisation du lieu ainsi que le suivi des situations de chacun pour organiser leur sortie vers d'autres solutions d'hébergement. L'objectif est d'assurer une entrée pour ces jeunes dans les dispositifs de droit commun dès que possible pour libérer le gymnase qui pourra retourner aux usages habituels qu'on lui connaît. Cette mise à l'abri permet d'agir dans le sens des engagements de la municipalité pour faciliter l'accès à l'hébergement en complément notamment du dispositif Zéro enfant à la rue. Je le rappelle, ces jeunes sont pour la plupart en attente d'une reconnaissance de leur minorité pour rentrer dans les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Pour cette action et pour les actions d'accès à l'alimentation menées par l'association À la croisée des chemins, ainsi que le dispositif Zéro enfant à la rue mené par le Foyer de Notre-Dame des sans-abris, je vous propose d'allouer les subventions mentionnées dans le rapport pour une somme totale de 53 075 euros. Je vous rappelle la répartition :

- 50 075 euros pour LAHSo ;
- 1 000 euros pour le Foyer Notre-Dame des sans-abris ;
- 2 000 euros pour À la croisée des chemins.

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? Madame DE MONTILLE. »

Béatrice DE MONTILLE : « Je salue le travail fait par les associations de notre arrondissement sur ce sujet. Je voulais vous poser la question de la compétence à nouveau, puisque la protection de l'enfance

est une compétence métropolitaine. Comme vous êtes conseillère métropolitaine, est-ce que vous pouvez nous dire ce qui est fait au niveau de la Métropole sur ce sujet ? »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Alors, par rapport à quoi, spécifiquement ? Vous voulez dire au niveau des jeunes, ceux du gymnase ? Justement, c'est ce que je vous expliquais, ils sont en attente de reconnaissance de minorité, donc ils vont être pris en charge par la Métropole dès que leur minorité aura été reconnue. Et la mise à l'abri de ces jeunes a été décidée par la Ville de Lyon, parce qu'on ne pouvait décemment pas les laisser dans le parc où ils étaient. Ce n'est pas, effectivement, la compétence de Lyon, mais c'était ce que rappelait Monsieur LATAIX, notre souhait que toute personne puisse être abritée et sécurisée au maximum, donc on a fait ce choix de leur proposer un gymnase. Oui. »

Béatrice DE MONTILLE : « Juste pour compléter. En effet, on connaît bien les périmètres des compétences de toutes les collectivités, mais sur des sujets comme ceux-là, en fait, il faut qu'on se serre tous les coudes et donc, on ne pouvait pas laisser ces jeunes dans cette situation et donc, la Ville de Lyon a pris cette décision, mais on travaille main dans la main avec la Métropole. Il y a d'autres projets qui ont été mis en place pour aider d'autres jeunes, l'idée, c'est que ça tourne et que chacun fasse de son mieux pour qu'on ait de moins en moins de situations comme celle-ci. Mais la réalité, c'est que c'est un problème qui est à l'échelle nationale et qui ne va pas s'arrêter du jour au lendemain et que c'est à l'État de faire des choses et de trouver une solution pour prendre en charge ces jeunes qui ne cessent d'arriver dans les grandes métropoles comme la nôtre. Alors, là, Lyon est confrontée à cette question, mais c'est le cas de toutes les grandes villes de France. Strasbourg était dans la même situation il y a peu, on est tous confrontés à cette situation, donc on fait de notre mieux, parce qu'il n'est pas question humainement de laisser ces jeunes dehors, mais la réalité, c'est que oui, en effet, on dépasse nos prérogatives, mais c'est juste de l'humanité. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Et sur le sujet également des personnes à la rue, notamment celles qui sont actuellement place de Milan, nous avons interpellé plusieurs fois la préfecture, dont c'est la compétence, et nous n'avons jamais reçu de réponse. Marion. »

Marion SESSIECQ : « Un complément de manière très pratique : quand on ne s'occupe pas de ces jeunes-là, d'autres réseaux beaucoup moins bienpensants que nous et beaucoup moins constructifs s'occupent d'eux, donc je pense que c'est aussi une question de sécurité. »

Béatrice DE MONTILLE : « Oui, mais ma question, c'était surtout de comprendre quels étaient les dispositifs sur lesquels vous travaillez au niveau de la Métropole. Vous dites qu'il y a des projets qui sont mis en place, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? »

Marion SESSIECQ : « La Métropole, c'est l'ASE, c'est l'Aide Sociale à l'Enfance, donc c'est des dispositifs qu'il y a dans tous les départements, en l'occurrence la Métropole a une compétence départementale. Il y a des dispositifs complémentaires qui ont été mis en place comme le RSJ, mais sinon, l'ASE fait exactement de l'accueil depuis que la France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant le 21 novembre 1989, on est tenu quand un enfant identifié comme mineur n'a pas de parent(s) ou d'adulte(s) référent(s), il doit être pris en charge puisqu'il est vulnérable et en situation de danger. Ce sont des dispositifs qui existent depuis cette époque-là. »

Béatrice DE MONTILLE : « Est-ce que vous avez un peu de visibilité pour les habitants du 8^e arrondissement sur la date à laquelle vous imaginez pouvoir libérer le gymnase ou pour l'instant, vous n'avez pas d'information ? »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « On n'a pas plus d'information que ça. On souhaite l'occupation la plus temporaire possible, c'est pour cela que LAHSo travaille avec les jeunes pour les accompagner vers d'autres hébergements, mais c'est en cours et on le constate tous, c'est très long et on aimerait tous pouvoir revenir à la normale, autant pour ces jeunes que pour ceux qui ne peuvent utiliser le gymnase. Y a-t-il d'autres questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Silvère LATAIX ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 4753 qui est le 7^e rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Avant de laisser la parole à Madame SOUVIGNET, je vous invite à prendre connaissance du PowerPoint présentant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Je laisse Madame SOUVIGNET le présenter. Merci. »

7. 4753 – 7^e Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021

RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET

Martine SOUVIGNET : « Merci, Madame la Maire. C'est un rapport annuel sur cette situation que nous connaissons bien, mais qu'il faut rappeler chaque année. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946, comme il est mentionné dans la loi, un rapport sur cette situation doit être présenté dans les communes de plus de 20 000 habitants. Nous en sommes au 7^e rapport annuel de la Ville de Lyon sur cette situation en matière d'égalité et ce rapport comporte quatre parties :

- Premièrement, la politique de ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle ;
- Deuxièmement, l'égalité femmes/hommes, un enjeu transversal de politique publique ;
- Troisièmement, diffuser et promouvoir une culture commune de l'égalité ;
- Et quatrièmement, les ressources dédiées en 2021.

Je vais reprendre chaque chapitre. Concernant la politique de ressources humaines de la Ville de Lyon en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il s'agit de réduire les écarts de rémunération. 7,1 millions sont consacrés à la revalorisation des rémunérations, dont les parties indemnitaires des agentes, et l'écart s'est réduit de 17,8 % en 2018 à 12,9 % en 2020. Nous avons, bien sûr, de nouvelles ambitions dès 2023. Également par le moyen d'observation des promotions, nous pouvons renforcer cette égalité professionnelle en nous appuyant sur des critères objectifs et transparents pour les décisions de promotion. On le sait, les hommes sont en position plus favorable, particulièrement dans les domaines de la police, du sport et de la filière technique qui sont majoritairement masculins. Concernant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, 76 % des absences ont fait l'objet de remplacement. Des aides avant l'arrivée de l'enfant sont en place : autorisation d'absence pour actes médicaux, allègement du temps de travail pour les femmes enceintes, etc., aides après l'arrivée de l'enfant, aménagement d'horaires, télétravail, incitation pour les pères à prendre leur congé de paternité complet.

Pour le deuxième chapitre concernant l'égalité femmes/hommes comme enjeu transversal de politique publique, le budget sensible au genre est maintenant établi, il s'agit de repérer et de mesurer les inégalités en la matière sur l'intégralité des chapitres budgétaires. L'accompagnement des femmes à l'emploi pour lever les freins périphériques, en particulier tout ce qui est les difficultés de garde d'enfant, d'accès à la formation ou à la reconversion. Ensuite, les événements culturels, donc prise en compte des enjeux d'égalité femmes/hommes dans la politique de subventionnement de ces événements. Au niveau de la pratique du sport, nous mettons en avant aussi le sport professionnel et le haut niveau féminin, un recensement des données telles que parité dans les conseils d'administration des associations, dans l'existence des sections féminines ou mixtes qui permettent de sensibiliser les clubs à ce sujet. Je crois qu'une section mixte de foot a été créée à l'AS Montchat, si j'ai bien mémoire, à l'occasion, il faut le citer. Ensuite, le projet éducatif lyonnais permet au niveau de la formation des équipes périscolaires des réflexions sur l'aménagement des cours de récréation, des jeux filles/garçons, la question de l'égalité abordée avec les enfants directement dans le cadre des conseils d'arrondissement des enfants. Au niveau de la commande publique, l'exigence de la Ville conduit à un respect de la non-discrimination de la parité, d'une communication non stéréotypée auprès des prestataires. Enfin, l'aménagement urbain, un livret de sensibilisation des professionnels de l'urbanisme a été élaboré et est en utilisation. Concernant la santé, un projet de maison des femmes avec prise en charge pluridisciplinaire des femmes victimes de violence existe sur la ville. La lutte contre les violences, trois postes d'intervenants sociaux en commissariat ont été installés, un renforcement du soutien financier à VIFFIL par des ouvertures de nouvelles permanences, nous avons une permanence de VIFFIL en mairie du 3^e depuis déjà quelques années, au travers des maisons de justice

et du droit également, et la mise à disposition de cinq appartements à l'association Le MAS + une subvention de 11 500 euros pour le suivi des femmes victimes de violence. Enfin, en ce qui concerne la diffusion et la promotion d'une culture commune de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, donc en termes moins pratiques, mais plus idéologiques au bon sens du terme, il s'agit de prévenir les violences sexistes et sexuelles. 2 000 élèves ont été sensibilisés, 9 000 euros ont été affectés au festival Brisons le Silence, et des formations à l'autodéfense des agentes et des administrés ont eu lieu cette année. La lutte contre le harcèlement, les marches exploratoires du Sytral et du Centre Social de Bonnefoi (je reviendrai sur cette expérience) ont été un succès, un événement en mairie du 3^e également avec le lien sur la méthode des 5D – alors, je ne suis pas capable de vous les redire, les 5D, mais vous en voyez l'esprit – le dispositif Angela qui est en cours d'installation sur le 7^e et que nous aborderons, nous, l'an prochain sur le 3^e. Sensibilisation autour du 8 mars, du 25 novembre, qui sont des journées repères au fil de l'année de l'égalité femmes/hommes. Rendre les femmes visibles dans l'espace public, j'y reviendrai aussi à travers l'expérience de la marche exploratoire sur des Arpenteuses Urbaines dans le 3^e arrondissement, mais c'est une volonté sur toute la ville. Concertation pour les dénominations de nouveaux lieux publics, balades urbaines, groupes de travail sur le matrimoine. Enfin, sur les ressources dédiées en 2001, un soutien a été accordé aux associations, 107 000 euros donnés à seize associations + trois nouvelles associations qui ont intégré la programmation égalité femmes/hommes : Femme Cinéma Égalité, PasserElles Buissonnières, Femmes Battantes. Également le conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes se tient en mairie centrale régulièrement et associe un grand nombre d'intervenants et de partenaires. C'est une commission, en quelque sorte, extramunicipale qui favorise les synergies entre acteurs de l'égalité et qui est force de proposition sur les orientations à prendre. Voilà en quelques chapitres la présentation du rapport. Je voudrais, Madame la Maire, si vous me le permettez, rendre compte de la marche exploratoire des Arpenteuses Urbaines des quartiers Moncey, Voltaire, Guillotière, qui a eu lieu il y a quelques semaines, fin septembre. Des habitantes du quartier de différents âges se sont regroupées et ont conduit pendant plusieurs semaines des marches exploratoires à différents moments de la journée et de la soirée sur différents horaires et différents parcours dans l'optique de combattre le sentiment d'insécurité que ressentent beaucoup de femmes dans leur déplacement en ville, en particulier en soirée, mais aussi lors de certains événements ou dans certains quartiers. Il s'agissait de comprendre les stratégies d'évitement des femmes pour améliorer leur insertion dans l'espace public et leur prise en compte dans l'urbanisme et l'architecture afin que ce sentiment puisse être combattu. Cette étude des Arpenteuses Urbaines conduit à une actualisation, une amélioration à travers des préconisations qu'elles ont faites et qui sont très précises, en lien aussi avec le Sytral qui avait mis en place des ambassadrices qui elles aussi avaient formulé des observations et des préconisations. Pour résumer, ces préconisations de ce groupe des Arpenteuses Urbaines concernent surtout la signalisation. On est encore dans le 3^e arrondissement en manque de signalisation toute simple sur les équipements publics, les institutions, le commissariat n'est pas signalé, la gare de la Part-Dieu n'est pas signalée, la direction, le Centre Social Bonnefoi n'est pas signalé, alors que par exemple, vous remarquerez quand vous irez, sur Villeurbanne, il y a une signalétique piétonne et des institutions qui est beaucoup plus précise que celle qui existe à Lyon. Deuxième élément, la visibilité. Ces Arpenteuses Urbaines mettent en évidence le fait que pour les femmes, il faut pouvoir voir, bien sûr, dans la ville quand elles se déplacent et être vues, donc il faut pouvoir dégager les trottoirs, rendre visibles les arrêts de bus, éviter les terrasses envahissantes, chers collègues, et pouvoir avoir une visibilité de la rue à moyenne distance qui combat le sentiment d'insécurité. Et elles ont eu l'idée, d'ailleurs, de demander l'implantation de miroirs à certains endroits ou passages un peu sombres qui permettent de voir le croisement de deux rues. Alors, en pleine journée, ce n'est peut-être pas là où la question se pose, mais déjà, le soir, en début de soirée, c'est important. Également, elles mettent en exergue le fait qu'il faut pouvoir obtenir du secours quand une femme se sent en danger, pouvoir s'échapper, donc elles préconisent des boutons d'appel à chaque arrêt de bus. Appel de secours en cas, évidemment, de vraies urgences. Et elles anticipent aussi un peu le dispositif Angela, dont on sera amené à vous reparler, qui est mis en place dans le 7^e et qui vise à travailler avec des commerçants qui deviennent des référents, ils ont un label, et les femmes qui se sentent en insécurité peuvent rentrer et demander de l'aide ou pouvoir téléphoner dans le commerce en question. Également, elles insistent

beaucoup sur l'aménagement et l'éclairage des lieux, et alors, évidemment, peut-être un éclairage avec détection urbaine en fonction des horaires pour tenir les économies qui nous sont imposées, mais cet éclairage des lieux est fondamental dans la sécurisation des passages des rues. Elles ont rajouté aussi au fil de la balade que nous avons faite – Madame la Maire, vous étiez présente, ainsi que Mohamed CHIHI, l'adjoint à la sécurité de la mairie centrale – elles ont émis le fait de féminiser un peu plus le nom des rues et en particulier, elles nous ont suggéré, nous avons à la fois la rue Voltaire et la place Voltaire et sans céder en rien à la cancel culture, on pourrait garder un hommage à Voltaire et savoir dénommer le deuxième lieu (reste à choisir) sur un nom de femme. Donc, elles nous demandent une vigilance des élus d'arrondissement et de la mairie centrale pour pouvoir appliquer ces préconisations. Elles mettent en place un comité de suivi qui doit être en lien aussi avec les services de la Métropole et les services municipaux, parce que tous ces aménagements relèvent techniquement, pour beaucoup, de la Métropole, et aussi des services municipaux et du Sytral. Je tenais à rendre hommage à ce travail de fond qui a été fait pendant plusieurs semaines par ce groupe de femmes du Centre Social Bonnefoi, les Arpenteuses Urbaines, un bien beau nom. Je vous demande d'approuver le rapport, oui, bien sûr, c'est évident, chaque année. »

Béatrice DE MONTILLE : « J'ai une question qui émerge suite à l'intervention de Madame SOUVIGNET, vous avez parlé de l'éclairage public. Nous, c'est vrai que c'est un sujet qui nous inquiète parfois, parce qu'on sait qu'on va être tirillé entre les économies d'énergie et les problèmes de sécurité, est-ce que vous avez une position sur cette question et quelle est la position que vous défendrez à l'avenir ? »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Au niveau de l'extinction de l'éclairage public – vous me corrigez si je dis des bêtises, parce que Steven et Nicolas, vous faisiez partie du groupe – il se fera de 2 h à 4 h 30 du matin et que dans les quartiers résidentiels, c'est ça ? Non, alors je n'ai pas les bonnes indications. »

Steven VASSELIN [? 1:12:25] : « Je vais repréciser. Le périmètre qui est envisagé dans le cadre de la mesure qui a été validée pour ce plan de sobriété, c'est 2 h - 4 h 30 sur l'ensemble de la ville. Si évidemment, l'expérimentation peut aller jusqu'à son lancement avant même de parler de son terme, parce qu'il y a des effets de bord relativement importants sur certaines communes voisines de la ville de Lyon et donc, ce sera nécessairement avec leur accord que l'on pourra l'envisager. L'idée, en tout cas, ce serait que ce soit une extinction totale de la ville entre 2 h et 4 h 30 sur l'ensemble des voiries sur quatre nuits par semaine. »

Nicolas PLANTON : « Je vais juste, quand même, essayer de tenter de répondre à la question, puisque là, personne n'a répondu à votre question, Madame DE MONTILLE. Le périmètre des horaires, on l'a dit, c'est 2 h - 4 h 30 ; l'expérimentation est subordonnée à l'accord des collectivités qui vont être impactées, donc là, il y a une question de faisable ou pas faisable, je le disais dans mon propos liminaire et après, sur les questions de sécurité, sur la question de l'expérimentation, parce qu'évidemment, est-ce que la nuit totale garantit la sécurité ou pas ? La Ville de Lyon s'appuie sur des expériences déjà menées en vrai et dans la vraie vie, notamment la ville de Lorient où des constats, notamment de la DSP ont été faits et il n'y a pas d'augmentation, ni d'actes de violence physique, ni de vols pendant la fermeture de l'éclairage public urbain sur la ville de Lorient, par exemple. Et puis, il y a aussi la ville de Francheville qui a lancé cette expérimentation avec un impact sur le 5^e, un bout du 5^e arrondissement, parce que là aussi, le périmètre du secteur électrique implique un bout du 5^e et donc, ils ont gentiment informé plutôt que concerter la mairie d'arrondissement en question en disant : « nous, on a déjà délibéré et on va faire une expérimentation d'éclairage total. » Après le principe de l'expérimentation et j'en viens sur le fond, c'est l'évaluation. Dès lors qu'il y aurait, ne serait-ce que le moindre soupçon de recrudescence d'actes d'incivilité, de violence ou d'insécurité, l'expérimentation s'arrêterait. Pour le moment, les expériences qu'on a, les retours de territoire font qu'il n'y a pas une augmentation de l'insécurité. Après, sur le sentiment de se balader dans une rue éclairée la nuit, à Lorient, probablement qu'il y a moins d'insécurité, mais parce qu'il y a moins de gens dans les rues. C'est-à-dire que toute chose étant égale par ailleurs, on se balade moins dans une ville qui est plongée dans la nuit. »

Steven VASSELIN [? 1:14:54] : « J'apporterai quelques précisions aussi sur le benchmark qu'on avait pu faire sur cette mesure, ce n'est pas seulement la ville de Lorient, il y a aussi d'autres villes qui se sont lancées sur la démarche. Il faut savoir que Lorient avait commencé à l'été 2021 sur environ 60 % de la ville et que là, ils vont généraliser sur l'ensemble de la ville, en cœur de nuit comme on va le faire, mais sauf que le cœur de nuit pour eux est un peu plus étendu. Et leur constat, effectivement, c'était

qu'il y avait dans les zones concernées plutôt une baisse des incivilités plutôt qu'une hausse. C'est d'ailleurs le constat qui a aussi été fait par un certain nombre de communes dans les Yvelines, dans le Val-d'Oise et un autre département qui m'échappe, et en fait, ça s'expliquerait tout simplement par le fait que les incivilités se font aussi, avant tout, dans des zones éclairées, parce que la gestation de ces actes, de ces incivilités et de ces agressions se fait en regroupement dans des zones éclairées. Ça, ce n'est pas notre avis, c'est juste les retours d'expérience qui ont été faits par les villes concernées que vous pouvez vous-même consulter si vous faites quelques recherches, notamment sur les articles de presse qui ont pu être faits sur ce type d'expérimentation. »

Béatrice DE MONTILLE : « Moi, c'est sûr qu'entre 2 h et 4 h du matin dans une ville noire, je n'irai pas m'aventurer à me promener. C'est quand même le moment où sont reconnues justement les plus graves infractions, etc. »

Steven VASSELIN [? 1:16:20] : « Alors, non, ça n'est pas vrai, en l'occurrence. 99 % des agressions ont lieu dans des rues parfaitement éclairées et ça n'est pas vrai que c'est entre 2 h et 4 h 30 du matin, parce que de fait, comme vous l'avez dit, vous n'irez pas vous balader entre 2 h et 4 h 30 du matin, parce qu'il y a finalement assez peu de monde qui le fait, parce qu'une grande partie de la population dort à cette heure-là. C'est tout simplement aussi parce qu'il y a aussi moins de monde dans les rues qu'il y a moins d'agressions sur ces horaires-là. Et après, l'expérimentation, c'est une expérimentation et donc, au terme de cette expérimentation, on tire toutes les leçons et on avise s'il convient ou non de la reconduire sur telle ou telle partie du territoire et en concertation, toujours, évidemment, avec les villes qui seront concernées. Parce qu'encore une fois, je le répète, ça impacte d'autres communes et nous n'allons pas décider tout seuls sans leur accord. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je vais mettre le rapport aux voix. On ne vous a pas oublié, Madame SOUVIGNET. Je mets le rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021 aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous continuons avec le rapport 4709 pour les subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées. Je laisse la parole à Madame SOUVIGNET. »

8. 4709 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 21 670 euros

RAPPORTEURE : Martine SOUVIGNET

Martine SOUVIGNET : « Merci, Madame la Maire. Dans le cadre de son nouveau projet social, la Ville de Lyon aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées sur cette fin d'année. C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé d'allouer les subventions présentées dans ce rapport pour un montant total de 21 670 euros, dont 4 670 euros pour Unis-Cité qui mènera ainsi une expérimentation de lutte contre l'isolement des seniors en leur rendant visite à domicile. Je peux saisir l'opportunité de ce rapport pour effectivement évoquer la Semaine bleue des seniors qui s'est déroulée du 3 au 9 octobre avec des événements, je pense, qui ont porté leurs fruits. Nous avons organisé un forum mobilité le 3 octobre après-midi pour les seniors place Guichard avec tous les modes de mobilité qui existent, avec un accueil spécifique des seniors et un stand de la mairie également. Et en fin de semaine, un concert – vous y faisiez allusion en démarrant la réunion – le 7 octobre, salle de la mutualité, en lien avec le conseil de quartier qui a été un franc succès. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Le rapport 4738 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, mixte et de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à

disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. Je laisse la parole à Madame GUERIN. »

9. 4738 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature

RAPPORTEURE : Monique GUERIN

Monique GUERIN : « Oui, merci. Chers collègues, ce rapport concerne la seconde tranche de subvention de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. Depuis le vote de la première tranche de subvention en janvier 2022, les éléments financiers de l'exercice 2021 ont pu être analysés et ont permis de prévoir le montant de la subvention complémentaire au plus près des besoins des structures partenaires. Vous trouverez les détails de ces subventions pour les crèches associatives du 3^e en pages 2 et 3 de ce rapport. Le vote de cette subvention permettra donc de conforter le partenariat durable et de qualité qui lie ces associations gestionnaires et la Ville de Lyon. Je vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport. Mais je profite quand même de mon intervention pour saluer encore une fois le travail formidable effectué par le personnel de tous nos établissements d'accueil de jeunes enfants et je n'oublierai pas les assistantes maternelles. Un travail indispensable dont on mesure tout particulièrement l'importance dans le contexte de la pénurie de personnels actuelle que traverse le secteur de la petite enfance. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Le rapport suivant est le rapport 4721 - Approbation du tarif de l'inscription à l'Orchestre de la Part-Dieu dans le cadre de la saison 2022-2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Je vous laisse la parole, Madame RÉCAMIER. »

10. 4721 – Approbation du tarif de l'inscription à l'Orchestre de la Part-Dieu dans le cadre de la saison 2022-2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Mesdames, messieurs, un très beau projet à vous partager. L'Auditorium propose cette saison de constituer un orchestre amateur, l'orchestre de la Part-Dieu, qui réunira environ 80 personnes, habitants du quartier de la Part-Dieu ou actifs sur le quartier, qui seront encadrés par les musiciens de l'ONL et qui donneront un concert sur la scène de l'Auditorium en fin de saison. Le recrutement de cet orchestre est en cours et quatorze séances de travail seront proposées de janvier à mai 2023. Le concert aura lieu le 28 mai avec en pièce maîtresse la symphonie « Du Nouveau Monde » de Dvořák. Le tarif d'inscription à cet orchestre a été défini à 180 euros pour les quatorze séances, c'est ce tarif que je vous propose d'approuver par le vote de ce rapport. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur RICARD. »

Thierry RICARD : « [Une nouvelle fois, pas d'enregistrement le concernant de 1:22:18 à 1:22:35]. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote s'il n'y a pas de remarques supplémentaires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté et c'est un beau projet qui se met en place pour les riverains et travailleurs, personnes du quartier de la Part-Dieu. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Le rapport 4220 qui est l'approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale. Madame RÉCAMIER, c'est à nouveau à vous. »

11. 4220 - Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Il nous est proposé des ajustements tarifaires pour les six musées municipaux de la Ville de Lyon : le musée des Beaux-Arts, le musée d'Art contemporain, les musées Gadagne, le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, et le musée Malartre. Il s'agit d'actualisation tarifaire concernant les activités pour les individuels et d'accorder la gratuité pour les personnes réfugiées pour les musées et la bibliothèque afin de lever les obstacles aux pratiques culturelles pour les publics les plus éloignés. Des assouplissements des tarifs de groupe, une revalorisation des tarifs d'atelier et de groupe, et des tarifs de médiation sont également prévus. Vous trouverez une présentation de ces nouveaux tarifs en annexe qui entreront en vigueur le 4 février 2023, à l'exception de la gratuité accordée aux personnes réfugiées qui entreraient en vigueur dès le 15 novembre. Je vous remercie de bien vouloir approuver ces nouvelles grilles tarifaires. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Madame TANDONNET. »

Goveille TANDONNET : « Bonsoir à tous. Nous saluons évidemment cette délibération qui donne un accès aux pratiques culturelles à des personnes qui sont démunies, notamment les réfugiés, qu'ils puissent partir au musée ou à la bibliothèque, c'est très bien. On se posait juste la question de savoir, est-ce que vous vous êtes intéressés aux classes moyennes lyonnaises ? Nous voulons suggérer notamment un tarif préférentiel pour les Lyonnais, est-ce qu'il serait possible, parce que cela se fait aussi dans certaines villes, qu'il puisse y avoir un tarif préférentiel pour les Lyonnais ? Merci. »

Philomène RÉCAMIER : « Alors, il existe déjà la carte culture à Lyon qui permet d'accéder à la bibliothèque pour un tarif vraiment très mesuré. C'est une carte à l'année, il me semble que c'est 30 euros l'année, je vérifierai, mais je crois que c'est ça et on a accès à toutes les expositions, y compris les expositions temporaires pour ce tarif, donc je pense que finalement, ce tarif, il existe déjà. Mais en tout cas, j'entends votre question et je la transmettrai à notre adjointe à la culture, je vous remercie. »

Goveille TANDONNET : « Merci. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Monsieur PATOURAUX. »

Hugo PATOURAUX : « Eh bien, moi, de mon côté, je pencherais plutôt pour qu'on vise à terme la gratuité totale des budgets municipaux plutôt que de faire par territoire, ce qui peut être un peu compliqué. C'était juste pour faire remarquer ça, même si, bien sûr, je voterai la proposition. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « S'il n'y a plus de remarques, je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Le rapport 4739 - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2022 : attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants - Approbation des conventions. Monsieur PLANCHON, c'est à vous. »

12. 4739 – Fêtes de fin d'année - Illuminations 2022 : attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : Nicolas PLANCHON

Nicolas PLANCHON : « Madame la Maire, mesdames, messieurs les élus, chers collègues, chers Lyonnaises et Lyonnais qui arrivez à survivre à ce conseil d'arrondissement, le présent rapport vise comme chaque année à approuver le soutien de la Ville aux opérations d'illumination des quartiers

par les associations de commerçants dans un contexte, je le rappelais, contraint en matière de dépense énergétique. À cet égard, le tout récent Plan de sobriété de la Ville de Lyon a conclu au maintien de celles-là tout en restreignant leur déploiement dans la durée, de sorte que la mise en lumière des rues concernées se déroulera du 25 novembre au 8 janvier 2023 entre 17 h et 23 h plutôt que minuit. Le mécanisme de participation de la collectivité demeure, lui, inchangé avec une subvention à hauteur de 50 % des dépenses engagées par les associations à concurrence de 20 000 euros, au total, cela représente, c'était rappelé, un soutien public de 161 486 euros. Dans le 3^e, cela concerne :

- L'association des artisans et commerçants Villette - Paul-Bert : 4 810 euros ;
- L'association des commerçants des Halles de Lyon Paul Bocuse : 5 875 euros ;
- Et enfin, l'association des commerçants du cours Gambetta à hauteur de 9 426 euros.

De quoi garantir sur ces secteurs de la lumière au cœur de l'hiver en dépit de ce que nous avons raconté précédemment, illustration du fameux dynamisme du commerce de proximité selon la formule consacrée « de quoi se réjouir, donc, » sauf que. Lors de notre conseil d'arrondissement du 3 mai 2022, je soulignais à propos du mode de cofinancement de ces illuminations, trois registres de difficultés. Pour les associations, d'abord, qui engagent des frais et des négociations avec des prestataires sans la capacité réelle de peser sur les prix sur la base de cahiers des charges techniques de plus en plus contraint. On nous a dit à la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat que cette année, *a priori*, toutes les illuminations seraient en LED. Reste... bon, voilà, c'est ce qu'on nous a dit, on verra, on vérifiera. Ensuite, pour la Ville qui dépend des initiatives locales, mais à qui on lui reprochera, parce que c'est vrai, l'obscurité de certains quartiers sans capacité à garantir l'égalité de traitement, le choix de matériaux écoresponsables, la planification du déploiement ou encore la fameuse maîtrise des dépenses (mon collègue Hugo PATOURAUX rappelait que le poste énergie sur l'exercice 2023 *a minima* serait à + 25 millions d'euros pour le budget Ville de Lyon, troisième registre de difficulté), je ferme la parenthèse, pour les Lyonnaises et les Lyonnais, enfin, qui vivent ces obscurités partielles comme autant d'inégalités de quartier dans la mesure là où il n'y a pas d'associations, il n'y a pas d'illuminations. Ces questions, depuis notre conseil de mai, demeurent inchangées et nous continuons en arrondissement de plaider pour réinterroger le modèle économique de ces illuminations de quartiers. À cet égard, d'ailleurs, la mutualisation inédite des moyens via l'association de management de centre-ville dans le 1^{er} arrondissement constitue sans nul doute un intérêt sans premier niveau de réponse à évaluer. En dépit de ces quelques remarques, je vous appelle à voter favorablement le présent rapport. L'intérêt général suppose et nécessite l'équilibre du point de vue et je m'y astreins chaque jour. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Ensemble, l'écologie pour Lyon, messieurs Michael MAIRE, Steven VASSELIN, Emmanuel VIVIEN et Arthur DUVIVIER

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Le rapport 4632 concerne le Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, attributions, ajustements et compléments de subventions. Madame PRIN, je vous laisse la parole.

13. 4632 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - Année scolaire 2022-2023 : attributions, ajustements et compléments de subventions
RAPPORTEURE : Isabelle PRIN

Isabelle PRIN : Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Pour compléter les rapports liés au projet éducatif lyonnais, adoptés lors de la séance précédente du conseil d'arrondissement, je vous propose d'étudier quelques ajustements nécessaires pour certaines attributions de subventions ainsi que de nouvelles propositions de financements. Ceci afin de renforcer certains axes portés par le projet éducatif lyonnais, notamment l'accompagnement des enfants aux enjeux de la transition écologique et de la citoyenneté. Pour le 3^e, il s'agit par exemple de réattribuer

la subvention initialement prévue pour l'élémentaire André Philip à la maternelle André Philip pour financer l'action de co-éducation « Je suis le maître du jeu ». Un complément de subvention bénéficiera aussi à un Projet d'Initiative locale sur l'éducation à la Citoyenneté, le projet « Passeport culturel » conduit à l'élémentaire Mazenod. Vous retrouverez le détail des attributions dans le tableau en annexe. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Rapport 4550 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat, de son petit nom PSLM, pour l'organisation de phases du championnat national de gymnastique « TOP 12 » à Lyon et pour les déplacements de ses gymnastes en France dans le cadre de cette compétition. Je laisse la parole à Madame BARIOZ PLANCHE. »

14. 4550 – Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Patronage Scolaire Laïque de Montchat (3^e arr.) pour l'organisation de phases du championnat national de gymnastique « TOP 12 » à Lyon et pour les déplacements de ses gymnastes en France dans le cadre de cette compétition - Approbation d'une convention mixte annuelle

RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN - Amandine BARIOZ PLANCHE

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Madame la Maire, chers collègues, chers concitoyens et concitoyennes, bonsoir. Je présente les deux prochains rapports à la place de Monsieur BALANDJIAN et je vais m'attacher à être à la hauteur de nos sports. Mesdames et messieurs, les très bons résultats des gymnastes du Patronage Scolaire Laïque de Montchat durant la saison 2021-2022 leur ont permis d'accéder au Top 12, la plus haute compétition nationale organisée par la fédération française de gymnastique. Afin de permettre au club d'organiser au mieux les déplacements de son équipe et l'accueil des compétitions au gymnase Jeanne d'Arc, la Ville de Lyon a choisi de répondre à la demande de subvention du club en lui allouant un soutien de 20 000 euros. C'est cette subvention que je vous propose d'approuver ce soir en votant en faveur de ce rapport, je vous remercie par avance. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Le rapport suivant est le rapport 4680 - Lyon - Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau. Je laisse la parole à Madame BARIOZ PLANCHE. »

15. 4680 – Lyon - Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

RAPPORTEURE : Jacques BALANDJIAN - Amandine BARIOZ PLANCHE

Amandine BARIOZ PLANCHE : « La Ville de Lyon souhaite accompagner les athlètes de haut niveau issus des associations sportives de notre territoire dans leur préparation aux Jeux olympiques et paralympiques. Par leur engagement et leur performance, ces jeunes assurent la promotion, en effet, de leur pratique sportive et en permettent le développement. Vingt-huit sportives et sportifs ont été sélectionnés par le ministère des Sports, parmi lesquels sept athlètes handisport et deux guides d'athlètes déficients visuels. C'est d'ailleurs, mesdames et messieurs, chers collègues la première fois que la Ville de Lyon apporte son soutien aux guides des athlètes déficients visuels qui ne bénéficient pas des mêmes dispositifs que les athlètes alors qu'ils et elles sont des rouages indispensables à la pratique de ce handisport. C'est pourquoi notre municipalité a choisi de récompenser l'investissement

et les qualités tant sportives qu'humaines de Farah CLERC et de Juliette CINATO. Dans le 3^e, seront également soutenus grâce à votre vote de ce rapport, je l'espère, le boxeur Yojerlin qui pratique au BLU, donc c'est la boxe ; deux athlètes de la société d'escrime de Lyon qui sont Cyrielle DARDE et Armand SPICHIGER. Je ne suis pas sûre de la prononciation, je l'aurais bien fait à l'alsacienne. Deux gymnastes du PSLM, donc Djenna LAROUÏ et Lilou VIALLAT. Je vous remercie, mesdames et messieurs, chers collègues, encore une fois, de voter en faveur de ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 3585 - Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon. Madame BARIOZ PLANCHE, vous nous présentez ce rapport. »

16. 3585 – Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon

RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Et non seulement je le présente et avec un immense plaisir, Madame la Maire. Sur cette diapo titre, mesdames et messieurs, comme je vous le disais, je suis très heureuse ce soir de porter à votre attention ce rapport qui concerne l'approbation du Contrat Local de Santé 2022-2027 de la Ville de Lyon. Le Contrat Local de Santé, ou CLS, a été créé par la loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Afin de répondre au mieux aux besoins de ses habitantes et habitants, la Ville de Lyon a souhaité renouveler son CLS pour une durée de 5 ans, donc de 2022 à 2027.

Notre municipalité a pour ambition de construire une ville favorable à la santé et au bien-être de tous et toutes. C'est le sens de la déclaration de Lyon signée en février 2022 par près de trente villes européennes, convaincues d'agir ensemble sur l'ensemble des déterminants de santé, et c'est une ambition qui s'inscrit dans la démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement » qui vise à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030, absolument indispensable. La Ville de Lyon est donc résolument engagée dans une démarche de santé globale et l'approche *One Health* qui est un nom au niveau européen, vous l'aurez compris, donc une seule santé, constitue le socle du CLS. Cela signifie que santé humaine, santé animale et santé de l'environnement sont imbriquées et qu'une approche pluridisciplinaire et globale nécessaire pour la bonne prise en compte des enjeux sanitaires avec un travail fort sur la prévention et l'amélioration de l'environnement de la vie des habitantes et habitants. La démarche qui a guidé l'élaboration de notre CLS constitue un acte fort de démocratie sanitaire avec des réflexions conduites dès l'origine dans une démarche de co-construction et de concertation associant des publics diversifiés. Après une phase de diagnostic fin du territoire, une concertation large des partenaires et des habitantes et habitants a eu lieu avec notamment des ateliers qui ont rassemblé plus de 200 personnes. Un processus qui garantit le principe de démocratie sanitaire, la bonne représentation de la diversité des territoires et un pilotage souple et efficace.

Diapo n° 5, la suivante, vous avez ici les signataires du CLS qui ont bien sûr participé. Comme vous pouvez le constater, nous avons, bien sûr, des partenaires institutionnels, nous avons des hôpitaux, des élus, mais aussi des représentants des usagers, et je souligne que si la démarche existait déjà, elle est d'autant plus maintenant démocratique et participative puisqu'on a choisi, à la Ville de Lyon et avec Madame DE LAURENS, adjointe de la Ville de Lyon à la santé, de faire participer largement pour pouvoir travailler mieux et ensemble sur l'élaboration de ce CSL dans l'optique de plus d'égalité au niveau de la santé.

Le diagnostic a permis de dégager des enjeux de santé publique auxquels les signataires du CLS s'engagent à répondre collectivement. Les enjeux de santé liés à notre environnement ainsi que les inégalités sociales et territoriales puisque nous ne sommes pas tous égaux en matière d'accès à la santé et d'accès aux droits. La nécessité de la prévention dès le plus jeune âge, parce que quand on

fait de la prévention, on a moins de risque d'être malade et si on parle finance, eh bien, ça coûtera moins cher à notre très chère sécurité sociale. Les problématiques grandissantes liées à la santé mentale. Si le COVID a eu une action que je qualifierais moi de positive, c'est un petit peu la prise en charge et surtout la prise en compte de la santé mentale. Par ailleurs, les difficultés d'accès aux soins qui sont parfois territoriaux, mais aussi, encore une fois, sur les inégalités sociales. Et enfin, la coordination des différents acteurs et actrices pour améliorer le parcours de soin.

Nous avons quatre axes de travail thématique et un axe transversal prioritaire qui ont été identifiés. Pour les détailler rapidement :

- L'axe transversal : appréhender la santé dans son acceptation globale, donc c'est la démarche *One Health* ;
- L'axe 1 : promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous et toutes ;
- L'axe 2 : développer et améliorer la prévention et la promotion et l'éducation à la santé ;
- L'axe 3 : favoriser un accès à la santé et au droit pour toutes et tous ;
- Et enfin, l'axe 4 : développer la coordination, la mise en réseau de l'expertise de l'écosystème des actrices et acteurs du champ de la santé. Vous pourrez retrouver en annexe des exemples d'actions pour chacun de ces axes.

Après le vote de ce soir, le Contrat Local de Santé sera mis à l'ordre du jour, chers collègues, pour le conseil municipal du 10 novembre. Sa signature interviendra le 10 janvier à l'Hôtel de Ville en présence des participantes et participants. Et après, je voulais vous signifier le fait que cela va continuer, c'est-à-dire qu'on ne va pas s'arrêter le 10 janvier avec la signature, on va continuer à travailler ensemble sur l'élaboration de fiches techniques, de mises en réseau, d'accès aux droits. Et d'ailleurs, j'en profite pour remercier Madame la Maire et Céline DE LAURENS qui n'est pas là, mais peu importe, pour leur confiance. Et j'ai la grande joie et le grand honneur de représenter la mairie du 3 et je pense que c'est vraiment important pour toutes et tous, c'est vrai qu'on parle moins de la santé que d'autres sujets, chers collègues, pour autant, sans la santé, eh bien, nous ne serions pas là, donc je vous remercie de voter ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur KÉPÉNÉKIAN, excusez-moi. »

Georges KÉPÉNÉKIAN : « Oui, je n'avais pas vraiment imaginé intervenir, mais je ne vais pas résister. Ce groupe votera ce rapport, bien entendu, mais je voudrais faire quand même quelques commentaires. Je pense que le poids des mots et le sens des mots dépendent essentiellement de ce qu'on y met et de la manière dont on les habite. Je trouve qu'aujourd'hui, dans le contexte, on est en train de sortir d'une pandémie, la santé mondiale a été interpellée par ce qui s'est passé, je trouve que c'était vraiment l'occasion de penser, de se projeter dans un avenir différemment. Utiliser des mots, faire des réunions, regrouper trente villes européennes, très bien, je suis archi pour, mais entre ces déclarations et puis dire qu'on a fait une concertation avec 200 personnes, 200 habitants, je trouve qu'il faut faire attention. La question « comment on embarque tout le monde », ce n'est pas en utilisant juste des concepts comme *One Health* qui n'est pas européen, c'est l'OMS qui a décrété ça dans une réunion à Ottawa, c'est de commencer à penser que la santé c'est, comme l'OMS l'avait déclaré, d'ailleurs, dès 1946, un état de bien-être complet physique, mental et social. Je trouve que la dimension sociale n'est pas assez mise en évidence. Vous l'avez dit dans votre rapport, dans les diapos, qu'on n'est pas égaux, c'est toute la question de l'universalisme proportionné, mais ce concept, il faut l'explicitier, il faut que les gens comprennent ce que ça veut dire, c'est qu'on ne peut pas traiter tout le monde de la même manière, c'est qu'aujourd'hui, entre le décile des plus hauts revenus et le décile le plus bas des revenus, il y a 13 ans d'écart d'espérance de vie, donc tout projet de santé doit s'attaquer au cœur du problème. Je ne vais pas insister, mais attention aux mots, attention à l'impression qu'on fait des trucs formidables. Et un dernier point, aucun critère d'évaluation. Aucun critère qui nous montrerait qu'au bout de ces 5 ans, on sera en 2027, quels sont les critères qu'on aura choisis dans notre ville qui, pour le coup, on aime beaucoup aujourd'hui penser qu'elle sera exemplaire, qu'est-ce qui fait que les Lyonnais se diront : « Ah, bah, j'ai bien fait d'habiter à Lyon, parce que l'état de santé moyen des Lyonnais est meilleur. » Eh bien, pas un mot sur l'évaluation. Excusez-moi, on va voter, je vais voter ce rapport, évidemment, mais je trouve qu'on pourrait faire beaucoup mieux, beaucoup mieux, avec des mots plus simples et en allant véritablement au cœur des problèmes. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN. Je pense qu'en fait, ce qui nous a été présenté est un mode succinct. Donc, je pense que tout ce qui est sur l'évaluation et autre est bien prévu dans le rapport. »

Georges KÉPÉNÉKIAN : « Pardon, Madame la Maire, je reprends la parole sans vous couper. La manière synthétique de présenter un gros dossier en dit long sur ce qu'on a compris du dossier. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Madame BARIOZ PLANCHE, vous souhaitez prendre la parole. »

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Alors, vraiment, un merci infini. Je pense que je suis en partie d'accord avec vous, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, en plus, on se connaît bien. Je pense aussi que vous n'avez peut-être pas entendu ou peut-être pas compris tout ce que j'ai dit par rapport aux inégalités sociales et auxquelles on s'attache de réparer et de faire beaucoup de choses sur l'égalité des droits et l'accès à la santé pour tous et toutes. J'avais quatre slides, même pas 10 minutes pour vous présenter, donc je vous trouve un petit peu dur, mais bon. Par contre, comme je me doutais d'un petit quelque chose, je vous ai emmené l'entièreté du Contrat Local de Santé et je suis à votre disposition pour en parler plus tard. Merci beaucoup. »

Georges KEPENEKIAN : « Je l'ai, c'est parfait. Ce n'est pas l'épaisseur d'un rapport qui fait sa force. Vraiment, je pense qu'on peut faire mieux. Pour reprendre ce que dit notre collègue que je connais bien aussi et on débat d'un sujet de fond, vous voyez, parler des inégalités sociales et penser que c'est une inégalité d'accès aux droits, ce n'est pas du tout ça. Ce n'est pas du tout ça dont on parle en termes de santé et des inégalités sociales. Ce n'est pas l'accès, évidemment, mais quand on dit par exemple cinq fruits et légumes pour tout le monde, mais vous savez qu'aujourd'hui, les 15 % de notre ville en dessous du seuil de pauvreté, ça les fait rêver, quoi, ça ne les fait même pas rêver. Et cette question de traiter différemment le sujet, parce que notre pays a des verticales comme ça, il décrète des trucs et ça tombe et on s'occupe, chacun fait comme il peut. En réalité, la révolution qu'il y a à l'intérieur de toute cette réflexion mondiale, internationale, sur les déterminants de santé, eh bien, c'est d'aller plus loin et c'est de traiter des gens en fonction des besoins spécifiques qu'ils ont, et tout y est sûrement, mais qui va lire ce rapport quand on veut s'adresser à des acteurs ? Je veux dire, il faut quand même que « faire de la politique aujourd'hui », je me mets dans ce lot, c'est essayer de simplifier, c'est essayer de se faire comprendre, parce que la santé, c'est bien joli, c'est un des premiers trucs qu'on se dit, pour le Jour de l'An, on se souhaite une bonne santé, c'est vieux comme le monde, mais aujourd'hui, la question est bien plus fondamentale, parce qu'aujourd'hui, je finirai avec un chiffre, un nouveau critère d'évaluation de notre société, ce n'est pas de regarder l'espérance de vie, c'est de regarder aujourd'hui à 65 ans quel est le ratio des Français qui sont indemnes de problème de santé. En France, c'est 45 %. Les pays nordiques nous mettent 10, 15 points facilement dans le nez, donc il y a bien à repenser, c'est ça qui est dans le concept de santé globale, de transversalité, mais vous voyez, ce n'est plus de parler du soin, c'est de parler d'une autre manière. J'arrête et je voterai ce rapport. »

Marion SESSIECQ : « Moi, je voulais faire une blague et dire que je peux reparler du règlement du budget participatif, parce que moi, j'avais pris 20 minutes, j'avais tout dit, mais apparemment, ce n'est pas très drôle, donc je ne vais pas la faire. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, merci, Madame BARIOZ PLANCHE, et merci, Madame SESSIECQ, pour cette remarque. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport suivant qui est le rapport 4625 - Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique ; c'est à vous, de nouveau, Madame BARIOZ PLANCHE. »

17. **4625 -Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)**

RAPPORTEURE : Amandine BARIOZ PLANCHE

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Ce rapport, mesdames, messieurs, chers collègues, propose d'attribuer une subvention de 4 000 euros au Réseau national de surveillance aérobiologique que vous connaissez peut-être, dit RNSA. Le RNSA recueille, analyse et interprète les particules biologiques, c'est-à-dire les pollens et les spores présents dans l'air et susceptibles d'avoir une influence sur le risque allergique pour la population. Cette subvention permettra la mise en place d'un nouveau capteur à Lyon, de manière à recueillir des données fines et quotidiennes sur les courants de circulation de ces fameux pollens qui entraînent allergie et asthme pour certaines et certains d'entre nous. Cette proposition permettra de recueillir ces données quasiment dans un temps réel, mais aussi de mesurer l'impact de la végétalisation en place et qui va se développer. Une illustration, s'il en est, du lien entre santé et environnement, axe fort du nouveau Contrat Local de Santé, dit CLS. Je vous remercie de voter en faveur de ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 4626 - Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air » piloté par l'ADEME. Je laisse la parole à Madame BARIOZ PLANCHE. »

18. 4626 - Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air » piloté par l'ADEME

RAPPORTEURE : ~~Sylvie CORBEL COPIN~~ - **Amandine BARIOZ PLANCHE**

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Oui, Madame la Maire, chers collègues, promis, c'est le dernier rapport que je vous présente. La Ville de Lyon a, vous le savez, adhéré l'an dernier à la charte des Villes, des Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens, je vous avais présenté cette charte en conseil l'an dernier. Dans ce contexte, la Ville a souhaité participer à l'évaluation de l'exposition des jeunes enfants aux composés organiques semi-volatils, perturbateurs endocriniens, et plus précisément ceux de la famille des – j'ai toujours du mal à le prononcer, excusez-moi – phtalates dans les établissements d'accueil des jeunes enfants. Ces fameux phtalates sont des composés organiques semi-volatils, certains ont été classés comme cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques, et sont également mis en cause dans les troubles du développement, du métabolisme ou de pathologies cardiovasculaires. En vertu du principe de précaution, et en attendant les évolutions réglementaires au niveau national et européen, on en parle encore de l'Europe, notre municipalité a répondu en mai dernier à l'appel du projet AACT'AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales » de l'ADEME afin d'obtenir un soutien financier. Cette subvention de l'ADEME permettra notamment à la Ville de financer l'accompagnement technique par un bureau d'experts en qualité de l'air intérieur, le bureau MEDIECO, et de financer 70 % des prestations de mesures et d'analyses. Notre vote de ce soir permettra d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et MEDIECO, et d'adopter la décision de financement de l'ADEME au profit de la Ville de Lyon. Au vu de l'importance de ce projet pour la santé publique des Lyonnaises et des Lyonnais, et de nos enfants, de vos enfants, je vous remercie, chers collègues, Madame la Maire, de bien vouloir apporter votre soutien à cette initiative qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du nouveau Contrat Local de Santé. Je vous remercie par avance de voter en faveur. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Donc, je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Rapport 4711 - Acquisition par la Ville de Lyon à titre onéreux des lots 14, 15 et 19 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, en vue de la réalisation d'un espace vert. Je laisse la parole à Monsieur Akif EKINCI. »

19. 4711 - Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon à titre onéreux des lots 14, 15 et 19 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, en vue de la réalisation d'un espace vert - El 03441 - N° inventaire 03441 A 002, 03441 B 002, 03441 B 003 - Lancement de l'opération 03441005, AP 2021-1 « Aménagements espaces verts 2021-2026 » - Programme 00012

RAPPORTEUR : Akif EKINCI

Akif EKINCI : « Merci, Madame la Maire. Mesdames et messieurs, chers collègues, la Ville de Lyon est bénéficiaire d'un emplacement réservé situé à l'angle des rues Charial et de l'Espérance dans le 3^e arrondissement. Emplacement réservé qui est destiné à la réalisation d'un espace vert. Dans le cadre de précédentes délibérations, nous avons approuvé l'acquisition de plusieurs parcelles et de lots de copropriété situés dans le périmètre de l'emplacement réservé. Ce soir, je vous propose donc d'approuver l'achat de trois autres lots de copropriété de l'immeuble situé 142-144 rue Antoine Charial pour un montant de 212 000 euros. Ce prix a naturellement été validé par le Service des domaines, service qui, d'ailleurs, a été rebaptisé Direction immobilière de l'État. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Rapport 4624 - Attributions de subventions pour la protection animale. Madame VIDAL, c'est à vous. »

20. 4624 - Attributions de subventions pour la protection animale

RAPPORTEURE : Marie VIDAL

Marie VIDAL : « Merci, Madame la Maire. Mesdames et messieurs et chers collègues, la Ville de Lyon et la mairie du 3^e arrondissement sont engagées pour la protection animale et nous agissons régulièrement pour sensibiliser au bien-être animal et au devoir des propriétaires d'animaux. À ce titre, je souhaite attirer votre attention sur la fête des animaux qui a eu lieu le samedi 8 octobre dernier pour sa deuxième édition. Cette fête est organisée en partenariat avec les mairies des 3^e et 8^e arrondissements et la Métropole et montre que nous travaillons ensemble à chaque échelon sur ce thème essentiel de la protection animale. Je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui ont activement participé à l'élaboration de cette fête et notamment les associations pour leur travail quotidien ainsi que les éducatrices et éducateurs canins de la Métropole dont le stand Agility a accueilli plus de 60 chiens tout au long de l'après-midi. Je vous invite tous à participer l'année prochaine pour la 3^e édition.

Mais avant ça, le rapport : la Ville de Lyon œuvre, quant à elle aussi avec le 3^e arrondissement, pour maintenir le meilleur niveau possible de protection de la santé et de la salubrité publique avec le soutien des associations qui interviennent et assurent des missions spécifiques. Et ce soir, nous avons deux associations à l'honneur : les Chats de Loyasse et le dispensaire SPA de Lyon, et ces deux associations sollicitent des subventions pour accomplir leurs missions respectives. Ces subventions représentent un total de 13 500 euros, dont 5 000 pour le dispensaire de la SPA de Lyon présent sur le 3^e arrondissement rue Saint-Maximin. Ce dispensaire permet aux personnes défavorisées d'assurer les soins et la surveillance sanitaire de leurs animaux de compagnie. La présence animale est un élément souvent essentiel dans la vie des personnes défavorisées en leur apportant notamment un réconfort psychologique. De plus, les vaccinations et les traitements antiparasitaires des animaux préservent la population de risques sanitaires et la stérilisation participe à la maîtrise de la prolifération des chats et des chiens. Le dispensaire SPA participe également depuis plus de 1 an, en partenariat avec la Direction de la santé et l'association des Chats de Loyasse, à une expérimentation dite « chat libre » sur le territoire de la ville de Lyon pour faire procéder à la capture, à la stérilisation et à l'identification des

chats, puis à leur relâche sur site. Les chats ainsi pris en charge sont laissés en liberté, mais identifiés, ce qui permet de garantir leur suivi sanitaire et également la gestion de leur population. Je vous remercie pour votre attention et vous invite à soutenir cette association, et ces deux associations au passage, pour leurs missions de soins et surveillance des animaux en approuvant ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Rapport 4693 - Convention de gestion avec la Métropole de Lyon portant sur l'entretien et le nettoyage du passage Meynis. Madame VIDAL. »

21. 4693 - Lyon 3^e - Convention de gestion avec la Métropole de Lyon portant sur l'entretien et le nettoyage du passage Meynis - EI 53051

RAPPORTEURE : Marie VIDAL

Marie VIDAL : « Oui, alors, beaucoup plus terre à terre, merci, Madame la Maire pour me laisser la parole. Donc, toujours mesdames, messieurs et chers collègues, la Ville de Lyon est propriétaire du passage Meynis qui dessert le complexe municipal sportif Antoine Charial et qui est essentiellement utilisé par les habitants du quartier pour relier les rues Antoine Charial et Paul Bert. Afin d'assurer l'entretien et le maintien en propreté de ce passage, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont convenu dans un souci de qualité globale des espaces publics, mais également d'efficacité et de cohérence de gestion, de confier à un intervenant unique, en l'espèce la Métropole de Lyon, le nettoyage du passage Meynis. La convention en cours arrivant à son terme le 31 décembre 2022, il convient de renouveler le dispositif existant entre les deux collectivités. Le coût global s'élève à 5 304 euros par an, assorti d'un coefficient de révision de 1,2% par an. Cette convention d'une durée de 4 ans sera conclue au titre des années 2023 à 2026.

Je profite de cette délibération pour remercier les services de la Métropole qui travaillent chaque jour à l'entretien et au nettoyage de nos rues qui est un travail long, essentiel, et je vous demande de tous bien respecter. Merci. Ah oui, et je vous remercie pour votre attention et vous invite à approuver ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame VIDAL. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Le rapport 4631 - Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon. Monsieur MAIRE, c'est à vous. »

22. 4631 – Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon

RAPPORTEURE : Michael MAIRE

Michael MAIRE : « Oui, merci. Bonsoir à toutes et à tous. Mesdames et messieurs, mes chers collègues, depuis l'implantation des services de location de trottinettes électriques en libre-service sans station sur le territoire communal en 2018, la Ville de Lyon s'est attachée à réguler ces services afin de favoriser leur intégration dans l'espace public, et ce, dans le respect de tous les autres usagers. Pour cela, des mesures relatives à la circulation et au stationnement des engins ont été édictées afin de mettre fin à la relative anarchie constatée les premiers mois de leur déploiement. Le stationnement des trottinettes a ainsi été organisé avec la création d'espaces dédiés en priorité dans l'hyper centre qui concentre la plus forte demande de stationnement. L'extension des règles de stationnement à

l'ensemble de la commune est en cours. Pour ce qui est du 3^e arrondissement, cela concernera l'est de l'arrondissement au-delà des voies ferrées ; la partie ouest étant déjà traitée. Ces services se sont ancrés progressivement dans les habitudes de déplacement jusqu'à représenter une part modale évaluée à 1 % des déplacements réalisés sur la commune. Les opérateurs qui déploient les trottinettes sur la ville étant désormais bien structurés, il est proposé d'augmenter le montant de la redevance due pour l'occupation du domaine public au titre de stationnement pour tout opérateur et de le fixer à 60 euros par an et par trottinette contre 45 euros actuellement. Cette augmentation permettra à la Ville de Lyon d'aligner sa redevance sur celle appliquée par la Ville de Paris tout en restant cohérente avec les tarifications applicables aux autres modes de déplacement, notamment l'autopartage pour lequel une redevance est fixée à 240 euros par véhicule et par mois. Je vous remercie de votre écoute et je vous propose d'approuver ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Le rapport 3988 qui est une approbation de convention entre la Ville de Lyon et Sytral Mobilités qui est relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est - La Doua. »

23. 3988 – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et Sytral Mobilités, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public et d'espaces verts, dans le cadre de la création de la ligne de tramway T6 Nord Hôpitaux Est - La Doua. Lancement de l'opération n° 60076002 « CTMO création de la ligne de tramway T6 Nord - Hôpitaux Est - La Doua » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

RAPPORTEUR : Michael MAIRE

Michael MAIRE : « Merci à nouveau, Madame la Maire. Mesdames et messieurs, mes chers collègues, depuis le 22 novembre 2019, la ligne de tramway T6 relie Gerland (station Debourg) au centre hospitalier Lyon Est. À l'horizon 2026, elle sera prolongée vers le nord sur 5,4 km pour desservir notamment notre arrondissement en ceinturant le quartier de Montchat, l'ouest de Bron et le centre-ville de Villeurbanne. Le prolongement du tramway T6 au nord permettra la desserte des quartiers résidentiels et de secteurs en transformation. Connecté aux lignes actuelles et futures de l'agglomération, le T6 donnera son plein potentiel à cette première ligne de rocade qui permettra une bonne connexion entre les territoires de la métropole, sans avoir à passer par le centre-ville. Cela, notamment, grâce à sa connexion avec les lignes fortes du réseau TCL A, B et D du métro, les lignes de tramway T1, T2, T3, T4, T5 ainsi que la ligne de trolleybus C3 et les futures lignes T9 et BHNS Part-Dieu - Sept Chemins. Cette intermodalité proposera une alternative efficace à la voiture individuelle et le déploiement des lignes en toile plutôt qu'en étoile est une nécessité pour prendre la pleine mesure de notre réseau de transport en commun. L'opération d'aménagement du domaine public de voirie qui accompagne ce projet de transport comprend la réalisation de travaux imbriqués qui relèvent de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage. Afin de garantir toute cohérence et la meilleure coordination des interventions, il était convenu de confier à Sytral Mobilités la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération. Il nous est donc proposé de valider ce principe et d'approuver les financements de la Ville de Lyon qui l'accompagne, nécessaires notamment à l'éclairage public et à la végétalisation le long du tracé sur notre arrondissement. Ces dépenses s'élèveront à 147 311 euros. Je tiens à vous informer de mon investissement sur ce dossier afin que les arrivées conjointes du T6 nord et du BHNS Part-Dieu - Sept Chemins, notamment sur la route de Genas, permettent de repenser le schéma de circulation du quartier de la place Ronde afin d'apaiser cet espace, parfois réceptacle d'incivilités de deux-roues motorisés ou de voitures individuelles. Je vous remercie de votre attention et vous propose d'approuver ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des questions ? Monsieur RICARD. »

Thierry RICARD : [Comme pour les deux fois précédentes, pas d'enregistrement de 2:05:17 à 2 :07 :44].

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur RICARD. Là, sur cette délibération, il me semble que c'est vraiment sur le gros œuvre, donc on n'est pas dans les installations de caméras, éventuellement, qui sont plus liées après à des décisions au niveau du Sytral et autre. Et concernant le bilan de la vidéo-verbalisation, Monsieur CLERC. »

David CLERC : « Alors, ce n'est pas la vidéo-verbalisation, c'est la vidéosurveillance. On l'appelle vidéosurveillance et pas vidéoprotection, parce qu'elle ne protège pas toujours. Alors, il y a eu effectivement un appel d'offres, mais qui a été infructueux. Le premier appel d'offres, l'entreprise qui avait répondu était aussi une entreprise qui vendait du matériel de vidéosurveillance, donc on pouvait s'inquiéter de l'impartialité de cette entreprise. Du coup, il y a eu un deuxième appel d'offres infructueux, donc la décision a été prise que cet audit soit réalisé en interne. Il est en cours, les résultats devraient parvenir avant la fin de l'année. À noter quand même qu'il a été voté 5 millions d'investissements pour la modernisation du système de vidéosurveillance existant. Je ne parle pas d'augmentation du nombre de caméras, mais de modernisations, parce que c'est bien d'avoir des caméras, encore faut-il qu'elles fonctionnent. Donc, non-augmentation hormis les caméras nomades pour lesquelles le nombre a été augmenté récemment, ce qui permet de déplacer, comme son nom l'indique, une caméra de façon ponctuelle sur un endroit qui peut poser interrogation et qui permet d'objectiver la situation. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Monsieur PLANCHON. »

Nicolas PLANCHON : « Oui, juste un petit bout sur la question de l'éclairage subordonné à la circulation du futur T6. Il va sans dire que les trams ne circuleront probablement pas entre 2 h et 4 h 30 du matin, sauf à lever des piquets de grève et il y en a déjà suffisamment en ce moment. Quant à l'efficacité, là-dessus, je n'en dis rien du tout, supposée ou avérée des systèmes vidéoprotection, vidéosurveillance, on a un exemple, pour le coup, d'une société qui utilise de manière horizontale, transverse et absolue la vidéosurveillance, c'est la Chine communiste, je ne vous savais pas maoïste, Monsieur RICARD. »

Thierry RICARD : « Simplement, c'est très intéressant, ce que vous disiez, mais je vous rappelle quand même que dans cette ville il n'y a pas si longtemps, il y a eu un attentat terroriste et l'intéressé a pu être, grâce à l'exploitation justement des caméras et par le centre de supervision urbaine, la traçabilité a été démontrée et la personne a pu être arrêtée donc, on aurait pu avoir des morts. Je vous renvoie un peu à cet épisode que vous connaissez aussi bien que moi. Alors, sortir toujours l'argument qu'il n'y a pas d'efficacité concernant la vidéosurveillance ou protection, je suis désolé, à moins d'être dans le déni complet, tous les responsables, à quelque niveau qu'il soit, s'ils sont un tant soit peu lucides et bien informés, savent qu'il y a une efficacité. Je suis désolé, mais je crois savoir que nous sommes encore très, très loin d'être dans un régime maoïste dans notre pays. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Monsieur MAES. »

Bertrand MAES : « Oui. Le sujet des attentats n'est pas un bon exemple, le contre-exemple de Nice, tout le monde l'a en tête, c'est la ville la plus criblée de caméras de France qui a fait, on a vu, un attentat de, je crois, 80 morts il y a quelques années de ça, et l'exemple que vous donnez, vous voyez bien que la caméra n'a pas permis d'éviter l'attentat. Et sur l'efficacité, je vous renvoie au rapport de la Cour des comptes, de la gendarmerie nationale sur le sujet, il y a des études qui permettent d'objectiver la question et ce ne sont pas des discours politiques, ce sont des études menées avec la rigueur nécessaire. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. On va voter le rapport qui concerne cette délégation de maîtrise d'ouvrage. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « On passe à notre dernier rapport de la soirée qui concerne Lyon 3^e et 7^e et la requalification de la rue Garibaldi. C'est le tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat jusqu'à la Grande rue de la Guillotière, c'est la tranche 3 et c'est pareil, c'est une approbation de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon. Monsieur MAIRE. »

24. 4728 - Lyon 3^e et 7^e - Requalification de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3^e) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7^e) tranche 3 - Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, Lancement de l'opération n° 60037002 « Rue Garibaldi - Requalification tranche 3 rue d'Arménie / Grande rue de la Guillotière (CTMO) » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00012

RAPPORTEUR : Michael MAIRE

Michael MAIRE : « Merci, Madame la Maire. Eh bien, écoutez, je suis très heureux de prendre la parole pour cette dernière délibération. Cette délibération qui marque le coup d'envoi administratif et financier de l'opération de requalification de la tranche 3 de la rue Garibaldi après la concertation qui s'est déroulée plus tôt cette année du 13 juin au 15 juillet. Pour mémoire, trois enjeux principaux se déclinent en plusieurs objectifs, motivent ces travaux portés par la Métropole : aller plus loin dans l'apaisement de la rue Garibaldi en supprimant la trémie Garibaldi, Félix Faure, Gambetta ; en apaisant la circulation, en donnant davantage de confort aux piétons, en intégrant un aménagement cyclable confortable sur un tronçon support de la Voie Lyonnaise n° 7, celle qui reliera Rillieux à Solaize. Un autre point, c'était de favoriser l'usage des transports en commun qui est bien prévu dans le programme ; poursuivre la végétalisation de la rue Garibaldi en replantant des espèces et en désimperméabilisant au maximum l'espace public. Les études de maîtrise d'œuvre sont projetées entre le 4^e trimestre 2022 et la fin 2023 et les travaux de comblement de trémie doivent débuter début 2024. Les travaux de surface devraient se dérouler de mi-2024 à mi-2025. Afin de permettre la réalisation de ces travaux très importants pour notre arrondissement, mais également pour nos collègues du 7^e, je vous propose d'approuver ce rapport afin de valider le programme général des travaux et d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole pour les travaux relevant des champs de compétence de la Ville. La Métropole sera ainsi maître d'ouvrage unique de l'opération. Une enveloppe estimée à 1 311 400 euros sera transférée à la Métropole pour ce qui relève des compétences municipales, à savoir la strate base des futures plantations, les installations d'éclairage public, celles-ci qui, bien évidemment, s'éteindront de 2 h à 4 h 30 si nécessaire ainsi que le génie civil des installations de vidéosurveillance. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport qui permettra avec les futures Voies Lyonnaises projetées sur la rue de Bonnel et le boulevard Vivier Merle de mettre fin aux dernières autoroutes urbaines de notre arrondissement. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame DE MONTILLE. »

Béatrice DE MONTILLE : « Nous voterons favorablement ce dossier, mais j'aimerais attirer votre attention sur plusieurs choses. Vous appuyez vos analyses, toujours, sur les consultations que vous lancez. Les consultations se multiplient, il y en a de plus en plus, la participation n'est jamais exceptionnelle et nous trouvons que c'est toujours dangereux de s'appuyer sur des consultations qui sont finalement peu représentatives des habitants. Sur ce dossier, il y a 110 places de parking qui sont supprimées. Donc, vous dites que ça a été assez bien accueilli, etc. 110 places de parking supprimées, ça représente 33 % des espaces de parking. Alors, on connaît votre envie de supprimer au maximum l'accès de la voiture dans nos quartiers et dans la ville de Lyon, mais permettez-nous d'être assez inquiets de voir tant de radicalité dans vos décisions à l'heure où les métros sont en panne régulièrement, à l'heure où les transports en commun ne sont pas à la hauteur, il est régulier d'attendre plus de 20 minutes la ligne 13, par exemple, je l'expérimente quasiment tous les mercredis avec ma fille. Donc, à l'heure où l'on n'est pas à la hauteur sur les transports en commun, vous êtes en train de prendre des décisions radicales sur les parkings, d'ailleurs, il y a des places de parking qui sont maintenant souterraines ouvertes aux vélos dans la ville de Lyon, je ne suis pas persuadée que les cyclistes aillent garer leur vélo en souterrain. Pour moi, il serait plutôt important de justement conserver les places de parking en souterrain, éventuellement les développer pour libérer de l'espace au niveau du sol, au niveau des rues, et permettre un aménagement plus harmonieux des pistes cyclables. Sous le précédent mandat, je salue ce qui a été fait en termes de développement des pistes cyclables, que ce soit la rue Garibaldi, que ce soit les quais de Saône, ce sont des projets qui ont été inscrits dans des véritables projets d'urbanisme. On peut admirer, honnêtement, les pistes cyclables de la rue Garibaldi qui sont végétalisées, qui sont très agréables à utiliser, qui sont protégées des voitures. Aujourd'hui, tout ce qu'on voit dans l'arrondissement, c'est des blocs de béton qui s'invitent

au milieu du pont pour protéger les cyclistes. Honnêtement, ce n'est pas harmonieux, ce n'est pas beau. Je pense qu'une ville dans laquelle il est agréable de vivre, c'est une ville dans laquelle on arrive à bouger d'un point A à un point B comme on le souhaite, parfois en vélo, parfois en bus, parfois en voiture. Et ce n'est pas en étant complètement radicaux qu'on améliore la qualité de vie et l'esthétique de la ville de Lyon. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je vais juste me permettre de vous rappeler que la concertation qui a été menée était la concertation réglementaire, donc ce n'est pas un truc qu'on a eu envie et qu'on a inventé. Elle s'est faite en réunion publique en mairie du 7^e qui a regroupé, j'allais dire une bonne centaine de riverains, donc un certain nombre de personnes qui étaient là, qui ont pu exprimer leurs avis, elle était aussi en ligne, donc ce n'est pas une lubie de concertation qu'on a eue, mais vraiment, c'était la concertation réglementaire. Et je vais laisser Monsieur MAIRE compléter. »

Michael MAIRE : « Oui, merci. Sur le premier point, vous regrettez qu'il y ait beaucoup de consultations, écoutez, moi, je ne peux pas regretter que nous ouvrons le champ démocratique à nos concitoyens pour qu'ils puissent venir nous donner leur avis, nous donner leur sentiment, leur ressenti aussi, par rapport aux projets. Moi, je trouve que s'opposer aux consultations, c'est un peu contreproductif par rapport à la place que l'on souhaite donner aux citoyens, notamment dans cette nouvelle majorité. 110 places supprimées, effectivement, on va supprimer des places de stationnement, après, 33 % des espaces de parking, je pense que vous l'avez pris à la taille de l'IRIS, parce que si vous prenez sur l'arrondissement, on est quand même très, très loin des 33 %. Je veux bien que vous m'argumentiez ce chiffre. 110 places de stationnement, on est encore largement dans les tolérances puisqu'on restera sur une offre de stationnement de surface et souterrain tout à fait en cohérence avec les habitants sur ce quartier-là. Ça a été validé et étudié par les services. Vous nous parlez de radicalité parce qu'on va supprimer une autoroute urbaine qui cause des nuisances, qui cause des maladies. On a des voitures qui passent à plus de 70, voire largement plus, sous cette trémie parce qu'ils s'en servent comme tremplin, je pense que supprimer cette trémie ne peut être que positif pour justement rendre cette ville plus agréable. Effectivement, peut-être que nous sommes radicaux si on supprime 110 places de stationnement, eh bah, écoutez, moi, j'assume cette radicalité-là. Je pense qu'on en est loin. Monsieur KÉPÉNÉKIAN soulignait l'intérêt des mots, 110 places de stationnement / radicalité, je vous interroge également. Les pannes de métro et de transport, effectivement, nous sommes tous témoins et victimes de ces dysfonctionnements, je vous rejoins là-dessus. Effectivement, la Métropole, par l'intermédiaire du Sytral, questionne Keolis et tous les opérateurs sur l'origine de ces pannes qui sont principalement logicielles, c'est en cours de traitement. Il ne vous a pas échappé également que le métro est en phase de progression avec l'automatisation des lignes qui se fait petit à petit. Concernant les vélos en parking souterrain, pour le coup, on a quand même une satisfaction des usagers, donc on va se permettre de continuer ce développement-là puisqu'il faut partager l'espace public avec toutes et tous, on va continuer à proposer du stationnement en souterrain en sachant qu'on met 500 vélos là où il y a 20 voitures. Et concernant la piste cyclable Garibaldi, effectivement, elle n'est pas désagréable, mais elle est loin d'être au maximum de ce qu'elle pourrait être et bien évidemment, sur la Voie Lyonnaise qui est prévue notamment sur la trémie, on va réaugmenter les standards sur lesquels nous souhaitons construire justement notre ville. Et puis sur le « beau », une notion tout à fait subjective, chacun ses critères... alors, si je vous rejoins sur les blocs de béton qui ne sont pas satisfaisants, avoir une diminution d'un trafic de type autoroutier sur un pont pour laisser de la place aux multiusages, eh bien, je trouve qu'on est plutôt dans le « beau ». »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur MAIRE. Est-ce qu'il y a encore des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je vais mettre le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Nous avons fini notre conseil d'arrondissement. J'avais trois petites informations à vous donner.

Vous reparler des assemblées plénières des conseils de quartier qui ont lieu bientôt. Je n'ai malheureusement pas les dates, je sais qu'il y en a une jeudi soir pour le Sans-Souci - Dauphiné, et

sinon, vous pouvez aller sur la page de la mairie du 3^e dédiée aux conseils de quartier ou sur les pages Facebook des conseils de quartier pour pouvoir avoir les dates, pour pouvoir y participer.

Nous avons également courant novembre l'élection de notre nouveau conseil d'arrondissement des enfants qui aura lieu. Bien sûr, on vous tiendra informés. Nous renouvelons, l'année dernière était une année d'expérimentation, cette année, ce sont des élèves de CM1 qui vont se présenter au vote et qui seront élus pour 2 ans pour travailler de nouveau ensemble.

Et le 9 novembre, à l'école Léon Jouhaux, il y aura une présentation du projet retenu pour la transformation de la place des Martyrs de la Résistance. Je vous invite à venir à cette réunion, il va y avoir des installations temporaires qui vont être faites pour tester des usages divers sur cette place et les travaux commenceront dans un peu plus de 1 an et donc, ce projet va vous être présenté le 9 novembre à l'école Léon Jouhaux.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et à bientôt. »

III - Questions diverses

Béatrice DE MONTILLE : « Est-ce que je peux juste vous poser une question, Madame la Maire ? »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Allez-y, pardon, excusez-moi. »

Béatrice DE MONTILLE : « J'ai une question sur un nouvel établissement qui s'appelle Le Casse-Dalle qui est installé au 221 rue de Créqui, si je ne me trompe pas, c'est bien du côté du 3^e, on est d'accord ? »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Peut-être, oui. »

Béatrice DE MONTILLE : « C'est un immeuble qui était à l'abandon et qui devient un lieu de solidarité et d'activité, on aurait aimé en savoir un peu plus. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Ah oui, le Casse-Dalle, c'est celui qui est... oui. »

Béatrice DE MONTILLE : « À côté du terrain de sport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « C'est un immeuble qui a été récemment rétrocédé à la Métropole qui doit avoir la gestion pour aménager des logements sociaux et qui actuellement est occupé, on va dire que c'est un squat, donc qui est occupé sans droit ni titre par des jeunes. Le dossier est traité conjointement par la Métropole et la Ville de Lyon pour voir comment faire évoluer cette occupation. Il est occupé depuis le 20 septembre, fin septembre, donc c'est une occupation sans droit ni titre, donc un squat. Et donc, normalement, ce bâtiment doit être rénové par GLH après de longues années d'abandon, c'est Grand Lyon Habitat qui l'a ou qui va l'avoir, c'est en cours de rétrocession pour de la rénovation, pour de l'habitat social. »

Béatrice DE MONTILLE : « D'accord. J'ai juste une autre question concernant le parking Bonnefoi. Vous savez qu'il y a un projet d'école de commerce qui a été voté, ça veut dire qu'à nouveau, 440 places de parking vont être supprimées et surtout, il va y avoir aussi 3 ans de travaux qui vont probablement gêner les habitants. Est-ce que vous avez prévu une information des habitants, des riverains, des commerçants ? »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Concernant le parking Bonnefoi, c'est un projet privé, c'est-à-dire que c'est le propriétaire qui a décidé « de ». Nous, on a essayé d'influer en lui proposant des destinations de son bâtiment et lui a choisi quelque chose d'un peu plus rentable et donc, de faire construire une école de commerce. Et au niveau des travaux, je ne sais pas ce que lui, a prévu ou ce que le promoteur aura prévu pour les nuisances autour et auprès des habitants, mais on sera de toute façon vigilants comme on l'est souvent sur tous les travaux qui sont en cours. »

Béatrice DE MONTILLE : « On sait que c'est un quartier qui est sous-tension. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Tout à fait. »

Béatrice DE MONTILLE : « Est-ce que c'est un quartier qui est capable d'accueillir 1 500 étudiants et en termes, justement, de mobilité, etc. ? »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « C'est un quartier qui, en termes de mobilité, vous avez le métro, le tramway, le transport, les vélos aussi. »

Béatrice DE MONTILLE : « Et en termes de densité de population alors, pardon ? »

Marion SESSIECQ [? 2:26:34] : « En termes de densité de population, c'est effectivement un quartier qui est beaucoup traversé dans la journée et notamment par des étudiants. Une école d'enseignement supérieur dans ce quartier-là, ça participe de la mixité sociale, il y a déjà le Slo Hôtel juste en face, il y

a le centre social qui est à côté, ça peut faire une grande richesse, justement, de publics très différents qui vivent le quartier. »

Michael MAIRE [? 2:26:56] : « Et juste pour rebondir sur la suppression des places de stationnement qui est un réel problème au regard de l'IRIS cette fois-là, eh bien, nous avons déjà commencé à regarder les nouveaux projets que nous avons pour conserver les places de stationnement en surface pour ne pas déséquilibrer les places de stationnement par rapport au quartier. Donc, c'est bien pris en compte de notre côté, même si on ne peut rien faire par rapport à ce projet privé. »

Béatrice DE MONTILLE : « Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci beaucoup. Je conclus maintenant, je clos ce conseil d'arrondissement et je vous remercie d'avoir tenu jusqu'au bout. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 20 h 02.